



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, une société européenne domiciliée 8 St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 VK30, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), sa Succursale française : 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, TVA intracommunautaire n° FR 85 399 227 354, en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que :

GROUPE EFFIA

20 rue Le Peletier 75009 PARIS FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et notamment de **CYKLEO**, a souscrit auprès de notre société d'un contrat d'assurance dommages et pertes d'exploitation portant la référence **XFR0092130PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales dont notamment les locaux sis :

CYKLEO

Adresse : 20 rue Hector Malot .

Code postal et ville : 75012 - paris

Pays : FRANCE

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son
- Choc d'un véhicule terrestre à moteur, dégâts des eaux
- Terrorisme - Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les frais, pertes et recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01/01/2020 au 31/12/2020 inclus** sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation des polices en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par ces polices ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions des contrats auquel elle se réfère.

Fait sous le n° **2020/XFR0092130PR/507326** pour valoir ce que de droit, le **14/01/2020**



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 9380504

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SAS CYKLEO

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
91 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
75011 PARIS

N° SIREN : 453453326

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement⁽¹⁾ de la TVA⁽²⁾ ou de l'IS⁽³⁾

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère :
GROUPE KEOLIS SAS

Adresse de la société mère :
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

Date de délivrance : le 06/01/2021

Service gestionnaire :
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
EQUIPE IFU 6
8 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX
ACCUEIL TELEPHONIQUE OU SUR RENDEZ-VOUS TLJ DE 9H A 18H
Tél. : 01 49 91 14 30
IFU6-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

⁽²⁾ Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

⁽³⁾ Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 453453326

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

RO3KB62X6N8BEOD

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SAS CYKLEO
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS 09

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



Didier MALRIC

CODE DE SÉCURITÉ

R03KB62X6N8BEOD

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SAS CYKLEO
20 RUE HECTOR MALOT
75012 PARIS 12

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 135 salariés,
- pour une masse salariale de 318808 euros,
- au titre du mois de décembre 2020,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

NOM ET ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

NUMÉRO SIREN

SAS CYKLEO
20 RUE HECTOR MALOT
75012 PARIS 12

453453326

Cette entreprise centralise ses obligations sociales auprès de l'organisme émetteur depuis le 01/01/2006. Cette attestation vaut pour l'ensemble des établissements déclarés auprès de cet organisme.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 31/12/2020.

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

Fait à : MONTREUIL
le : 15/01/2021

Le Directeur
ou son délégué



Didier MALRIC

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 – La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX, certifions que la société :

**CYKLEO
20 RUE HECTOR MALOT - 75012 PARIS**

bénéficie des garanties du contrat n° **08406607-30010** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, du fait des activités garanties au titre de ce contrat.

A titre informatif et sans préjudice de l'application des autres termes et clauses de ce contrat, il est précisé que les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

**RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION - RESPONSABILITE CIVILE APRES
LIVRAISON/RECEPTION - RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus **10 000 000 EUR** par sinistre
et par année d'assurance

Il est précisé que ces montants de garantie constituent, lorsqu'ils sont stipulés par sinistre et par période d'assurance, l'engagement maximum de l'Assureur pour l'ensemble des sinistres déclarés au cours d'une même période d'assurance, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré, le nombre de réclamations formées ou encore d'actions judiciaires introduites en vue d'une indemnisation.

La validité de la présente attestation cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans le pays considéré.

Cette attestation est émise en référence à l'exercice de souscription courant du **1^{er} janvier 2020** à 0 Heure au **31 décembre 2020** à 24 Heures, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

Cette attestation est délivrée, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut en aucun cas engager la compagnie au-delà des clauses, conditions, limites et sous-limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 24/12/2019
LT/CD

HDI Global SE
RCS Nanterre 478 913 882
TOUR OPUS 12 - LA DEFENSE 9
77, Esplanade du Général de Gaulle
F 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél. : +33 1 44 05 56 00 – Fax : +33 1 44 05 56 66



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **XFR0092130PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

5 rue Sainte Anne
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les événements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2020** au **31 décembre 2020 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 22 janvier 2020



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N°753688)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **XFR0092130PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

7 bld Trémouille
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2020** au **31 décembre 2020 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 22 janvier 2020



XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N°753688)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **XFR0092130PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

10 boulevard Carnot
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Déléguataire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Déléguataire et le Déléguataire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 22 janvier 2020



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N°753688)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **XFR0092130PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

14 bis rue Chapeau Rouge
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 22 janvier 2020



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N°753688)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **XFR0092130PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

21 cour de la Gare
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 22 janvier 2020



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N°753688)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **XFR0092130PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Clémenceau - avenue de Marbotte
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2020** au **31 décembre 2020 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 22 janvier 2020



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N°753688)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **XFR0092130PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Condorcet rue Condorcet
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2020** au **31 décembre 2020 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 22 janvier 2020



XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N°753688)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **XFR0092130PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Darcy - place Darcy
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2020** au **31 décembre 2020 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 22 janvier 2020



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N°753688)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **XFR0092130PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Dauphine - 17 rue Bossuet
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2020** au **31 décembre 2020 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 22 janvier 2020



XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N°753688)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **XFR0092130PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Grangier - place Grangier
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les événements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2020** au **31 décembre 2020 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 22 janvier 2020



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N°753688)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **XFR0092130PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

16 rue André Malraux
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les événements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2020** au **31 décembre 2020 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 22 janvier 2020



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N°753688)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **XFR0092130PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

9 Rue des Corroyeurs
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

DIJON METROPOLE est considérée comme assurée additionnelle au titre du contrat.

Sont notamment couverts les événements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2020** au **31 décembre 2020 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 22 janvier 2020



XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORDAS N°153848)



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **XFR0092130PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Tivoli - Rempart Tivoli
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2020** au **31 décembre 2020 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 22 janvier 2020



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N°753688)



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 9503673

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SASU EFFIA STATIONNEMENT

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

N° SIREN : 435272596

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement⁽¹⁾ de la TVA⁽²⁾ ou de l'IS⁽³⁾

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère :
SAS GROUPE KEOLIS SAS

Adresse de la société mère :
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

Date de délivrance : le 22/01/2021

Service gestionnaire :
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
EQUIPE IFU 6
8 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX
ACCUEIL TELEPHONIQUE OU SUR RENDEZ-VOUS TLJ DE 9H A 18H
Tél. : 01 49 91 14 30
IFU6-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

⁽²⁾ Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

⁽³⁾ Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.

A MONTREUIL, le 13/10/2020

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 435272596

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

9YKB1TISZTPUAZW

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SAS EFFIA STATIONNEMENT
ET MOBILITE
20/22
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS 09

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



Didier MALRIC

CODE DE SÉCURITÉ

9YKB1TISZTPUAZW

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SAS EFFIA STATIONNEMENT
ET MOBILITE
20/22
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS 09

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 758 salariés,
- pour une masse salariale de 1445953 euros,
- au titre du mois de octobre 2020,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

NOM ET ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

NUMÉRO SIREN

SAS EFFIA STATIONNEMENT
ET MOBILITE
20/22
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS 09

435272596

Cette entreprise centralise ses obligations sociales auprès de l'organisme émetteur depuis le 01/01/2006. Cette attestation vaut pour l'ensemble des établissements déclarés auprès de cet organisme.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 31/10/2020.

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

Fait à : MONTREUIL
le : 13/10/2020

Le Directeur
ou son délégué



Didier MALRIC

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 – La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX, certifions que la société :

**EFFIA STATIONNEMENT
20-22 RUE LE PELETIER – 75009 PARIS**

bénéficie des garanties du contrat n° **08406607-30010** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, du fait des activités garanties au titre de ce contrat.

A titre informatif et sans préjudice de l'application des autres termes et clauses de ce contrat, il est précisé que les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

**RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION - RESPONSABILITE CIVILE APRES
LIVRAISON/RECEPTION - RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus 10 000 000 EUR par sinistre
et par année d'assurance

Il est précisé que ces montants de garantie constituent, lorsqu'ils sont stipulés par sinistre et par période d'assurance, l'engagement maximum de l'Assureur pour l'ensemble des sinistres déclarés au cours d'une même période d'assurance, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré, le nombre de réclamations formées ou encore d'actions judiciaires introduites en vue d'une indemnisation.

La validité de la présente attestation cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans le pays considéré.

Cette attestation est émise en référence à l'exercice de souscription courant du **1^{er} janvier 2020** à 0 Heure au **31 décembre 2020** à 24 Heures, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

Cette attestation est délivrée, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut en aucun cas engager la compagnie au-delà des clauses, conditions, limites et sous-limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 24/12/2019
LT/CD

HDI Global SE
RCS Nanterre 478 913 882
TOUR OPUS 12 - LA DEFENSE 9
77, Esplanade du Général de Gaulle
F 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél. : +33 1 44 05 56 00 – Fax : +33 1 44 05 56 66

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 808391882

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

4YACDSB5ZRFVYU1

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SARL ENLEVEMENT ET GARDIENNAGE
SERVICES (E.G.S)
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS 09

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



Didier MALRIC

CODE DE SÉCURITÉ

4YACDSB5ZRFVYU1

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SARL ENLEVEMENT ET GARDIENNAGE
SERVICES (E.G.S)
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS 09

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 0 salariés,
- pour une masse salariale de 37365 euros,
- au titre du mois de janvier 2021,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

NOM ET ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

NUMÉRO SIREN

SARL ENLEVEMENT ET GARDIENNAGE
SERVICES (E.G.S)
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS 09

808391882

Cette entreprise centralise ses obligations sociales auprès de l'organisme émetteur depuis le 01/09/2015. Cette attestation vaut pour l'ensemble des établissements déclarés auprès de cet organisme.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 31/01/2021.

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

Fait à : MONTREUIL
le : 12/01/2021

Le Directeur
ou son délégué



Didier MALRIC



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 9767563

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :

EURL ENLEVEMENT ET GARDIENNAGE SERVICES (E.G.S)

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :

20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

N° SIREN : 808391882

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement⁽¹⁾ de la TVA⁽²⁾ ou de l'IS⁽³⁾

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère :

KEOLIS SAS

Adresse de la société mère :

20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

Date de délivrance : le 09/03/2021

Service gestionnaire :
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
EQUIPE IFU 6
8 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX
ACCUEIL TELEPHONIQUE OU SUR RENDEZ-VOUS TLJ DE 9H A 18H
Tél. : 01 49 91 14 30
IFU6-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

⁽²⁾ Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

⁽³⁾ Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, une société européenne domiciliée 8 St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 VK30, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), sa Succursale française : 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, TVA intracommunautaire n° FR 85 399 227 354, en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que :

GROUPE EFFIA

20 rue Le Peletier 75009 PARIS FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et notamment de **EGS (Enlèvement en Gardiennage Services) Dijon**, a souscrit auprès de notre société d'un contrat d'assurance dommages et pertes d'exploitation portant la référence **XFR0092130PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales dont notamment le parc de stationnement sis :

EGS (Enlèvement en Gardiennage Services) Dijon

Adresse : 49 rue des Ateliers

Code postal et ville : 21000 - DIJON

Pays : FRANCE

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son
- Choc d'un véhicule terrestre à moteur, dégâts des eaux
- Terrorisme - Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les frais, pertes et recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01/01/2020 au 31/12/2020** inclus sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation des polices en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par ces polices ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions des contrats auquel elle se réfère.

Fait sous le n° **2020/XFR0092130PR/511179** pour valoir ce que de droit, le **30/01/2020**

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 – La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX, certifions que la société :

GROUPE KEOLIS SAS – 20, RUE LE PELETIER – 75320 PARIS CEDEX 09

Agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale :

EFFIA SAS – 20 RUE LE PELETIER – 75320 PARIS CEDEX 09

bénéficie des garanties du contrat n° **08406607-30010** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages causés aux tiers, du fait des activités dénommées ci-dessous :

Activité de fourrière

Est notamment couvert le site suivant : EGS (Enlèvement en Gardiennage Services) Dijon – 49 rue des Ateliers – 21000 Dijon

Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

DESIGNATION DE LA GARANTIE	MONTANTS
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION - RESPONSABILITE CIVILE AVANT/ APRES LIVRAISON <i>Garanties accordées par sinistre et par année d'assurance</i> Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	5 000 000 EUR

Il est précisé que ces montants de garantie constituent, lorsqu'ils sont stipulés par sinistre et par période d'assurance, l'engagement maximum de l'Assureur pour l'ensemble des sinistres déclarés au cours d'une même période d'assurance, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré, le nombre de réclamations formées ou encore d'actions judiciaires introduites en vue d'une indemnisation.

La validité de la présente attestation cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans le pays considéré.

La présente attestation, valable pour la période d'assurance du **01/01/2020** à 0 Heure au **31/12/2020** à 24 Heures, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut en aucun cas engager la compagnie au-delà des clauses, conditions, limites et sous-limites du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Paris, le 30/01/2020



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 9803578

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SAS GROUPE KEOLIS SAS

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

N° SIREN : 494321276

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾

Date de délivrance : le 15/03/2021

Service gestionnaire :
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
EQUIPE IFU 6
8 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX
ACCUEIL TELEPHONIQUE OU SUR RENDEZ-VOUS TLJ DE 9H A 18H
Tél. : 01 49 91 14 30
IFU6-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 9771084

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SA KEOLIS BOURGOGNE

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
17 RUE DU BAILLY
21000 DIJON

N° SIREN : 015450596

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement⁽¹⁾ de la TVA⁽²⁾ ou de l'IS⁽³⁾

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère :
KEOLIS SAS

Adresse de la société mère :
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

Date de délivrance : le 09/03/2021

Service gestionnaire :
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
EQUIPE IFU 6
8 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX
ACCUEIL TELEPHONIQUE OU SUR RENDEZ-VOUS TLJ DE 9H A 18H
Tél. : 01 49 91 14 30
IFU6-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

⁽²⁾ Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

⁽³⁾ Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.

Adresse postale :
12 rue de Kerogan
CS 44012
29335 QUIMPER cedex
T. : 0820 260 260
F. : 0820 209 242
contact@verlingue.fr
www.verlingue.fr

Société assurée : **KEOLIS BOURGOGNE**
17, rue de Bailly
ZAE Cap Nord - BP 37414
21074 DIJON Cedex

ATTESTATION D'ASSURANCE – TPV

Nous, soussignés VERLINGUE, 12 rue de Kerogan – CS 44012 – 29335 QUIMPER CEDEX, attestons par la présente que la société :

KEOLIS - 20 rue Le Peletier - 75320 PARIS cedex 09

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales qu'elle nous a déclarées, et plus particulièrement la société assurée précitée, a souscrit, auprès de AIG EUROPE LIMITED, dont le siège social est situé TOUR CB21– 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX, un contrat flotte automobile.

Ce contrat qui porte le numéro **3001200 30000** couvre les véhicules lui appartenant, qui lui sont prêtés ou mis à disposition ou pris par lui en location longue durée ou LOA, selon les garanties rappelées ci-dessous, dans le cadre de tous leurs déplacements professionnels y compris tournées, le transport public de voyageurs, le transport pour propre compte, déplacements privés et notamment les véhicules amenés à circuler sur zone aéroportuaire.

Ce contrat couvre exclusivement les risques suivants :

- Responsabilité Civile automobile
- Défense et Recours

La garantie Responsabilité Civile, destinée à couvrir les dommages causés aux tiers, y compris les personnes transportées, est accordée à concurrence de :

- Dommages Corporels : sans limitation de somme
- Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages corporels ou matériel garantis : 100 000 000 € (cent millions d'euros) par sinistre sous réserve des limitations prévues ci-après :
 - Dommages immatériels consécutifs : 1 530 000 € (un million cinq cent trente mille euros) par sinistre et par évènement,
 - Dommages matériels d'incendie ou d'explosion : 10 000 000 € (dix millions d'euros) par sinistre et par évènement,
 - Dommages aux avions : 1 220 000 € (un million deux cent vingt mille euros) par sinistre et par évènement,
 - Dommages atteintes à l'environnement : 1 530 000 € (un million cinq cent trente mille euros) par sinistre et par évènement,

La présente attestation est **valable pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020** (ces deux dates incluses). Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager AIG EUROPE LIMITED en dehors des termes et limites prévues par les clauses et conditions du contrat susvisé auquel il conviendra toujours de se référer et aux Conditions Générales n° AIG 01/2019.

Fait à Quimper, le 19 décembre 2019
Pour la compagnie AIG EUROPE LIMITED



POUR NOUS CONTACTER

Courriel: urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 015450596

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

2H7S3RWC156MX03

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SARL KEOLIS BOURGOGNE
ZI DIJON-ST APOLLINAIRE
17 RUE DU BAILLY
21000 DIJON

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



Lionel MATZ

CODE DE SÉCURITÉ

2H7S3RWC156MX03

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SARL KEOLIS BOURGOGNE
ZI DIJON-ST APOLLINAIRE
17 RUE DU BAILLY
21000 DIJON

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 159 salariés,
- pour une masse salariale de 351884 euros,
- au titre du mois de février 2021,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

ZI DIJON-ST APOLLINAIRE
17 RUE DU BAILLY

21000 DIJON

01545059600026

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 28/02/2021.

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

Fait à : DIJON
le : 09/03/2021

Le Directeur
ou son délégué



Lionel MATZ

Attestation d'assurance

Contrat Assurance Protection environnementale N° FRENVA39395

Chubb European Group SE, La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord- 92400 COURBEVOIE certifie par la présente que la société :

GROUPE KEOLIS SAS

20 RUE LE PELETIER

75009 PARIS

Agissant tant pour son compte que pour celui de : **KEOLIS DIJON MOBILITES**

bénéficie des garanties du contrat d'assurance N° **FRENVA39395** souscrit auprès de notre Société et couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison de Dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, et résultant d'atteintes à l'environnement imputables à l'exercice des Activités Garanties dans l'enceinte des Sites Couverts ou imputables aux Opérations Couvertes de l'Assuré.

Garanties	Montant de garantie (par sinistre / pour la période d'assurance)
Montant maximal d'indemnisation	50 000 000 €
1. Frais de prévention et d'urgence	20 000 000 €
2. Responsabilité civile environnementale dont sous limitation des conséquences pécuniaires	50 000 000 €
<ul style="list-style-type: none"> Dont dommages matériels et immatériels consécutifs ou non Dont Préjudice Ecologique <ul style="list-style-type: none"> - Dont Frais de de réparation du Préjudice Ecologique - Dont Dépenses de Prévention du Préjudice Ecologique - Dont Coût des Mesures raisonnables Dont dommages subis aux biens confiés et aux biens des préposés Dont Responsabilité personnelle et solidaire des dirigeants Du fait des opérations de transport 	50 000 000 € Inclus Inclus Inclus 20 000 000 € Inclus 50 000 000 €
3. Responsabilité environnementale (biodiversité) y compris dommages environnementaux en l'absence de pollution	30 000 000 €
<ul style="list-style-type: none"> Provenant des Sites couverts Provenant des opérations de transport Provenant des produits couverts (hors site de l'assuré) 	Inclus Inclus Non garanti
4. Frais de dépollution et de remise en état inclus dans 3	30 000 000 €
<ul style="list-style-type: none"> Sur prescription des autorités publiques A l'initiative de l'assuré Dont frais de décontamination des biens mobiliers Dont pollution subie 	Inclus Inclus Inclus Inclus
5. Perte d'exploitation inclus dans 3 (Période d'indemnisation = 12 mois)	10 000 000 €

Les garanties s'appliquent, dans les conditions et limites fixées par le présent contrat, lorsqu'une pollution résulte d'un fait fortuit, imprévu et involontaire, imputable à l'exercice des activités couvertes se produisant dans l'enceinte des sites ou imputables aux opérations couvertes de l'Assuré désignés aux conditions particulières, et constitue la cause d'un sinistre.

Ce contrat intervient également en DIC / DIL de tout autre contrat Responsabilité Civiles des Mandataires sociaux, RC automobile et transport.

La qualité d'Assuré additionnel est attribuée à **KEOLIS CAEN MOBILITES**, pour le temps de la DSP dès lors que sa Responsabilité est recherchée en raison de dommages causés aux tiers à l'occasion des prestations déléguées et engageant exclusivement la Responsabilité du Déléguataire (KEOLIS).

L'Assureur renonce à exercer tout recours contre **La Collectivité organisatrice (ville de Dijon)**, le cas de malveillance excepté.

La présente attestation est délivrée pour la période **du 01/01/2020 au 31/12/2020** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la garantie prévue au contrat.

Sa validité qui ne peut engager l'assureur au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que ces derniers doivent être obligatoirement souscrits auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait à Courbevoie le, 23 janvier 2020, pour valoir ce que de droit,

Chubb European Group SE,
entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, siège La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.
Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) située 4, Place de Budapest, CS 92459,75436 PARIS CEDEX 09.

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés, Liberty Specialty Markets Sarl, 42 rue Washington, 75008 Paris, pour Liberty Mutual Insurance Europe SE, certifions par la présente que :

KEOLIS DIJON MOBILITES
49 RUE DES ATELIERS
21000 DIJON

est garantie par une police de deuxième ligne – 1^{er} Excess souscrite sous le numéro **ABQIXF-002**, derrière la police de 1^{ère} Ligne HDI n°08406607-30010, contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Générale pouvant lui incomber à la suite de dommages causés aux tiers du fait des activités garanties au titre de ce contrat, **dont notamment la gestion des services de mobilité.**

La Compagnie Liberty Specialty Markets Sarl renonce à tout recours contre l'Autorité Organisatrice Dijon Métropole et ses assureurs, qui est considérée comme assuré additionnel au titre de ce marché pour les seuls dommages causés aux Tiers et imputables aux activités de KEOLIS DIJON MOBILITES.

A titre informatif et sans préjudice de l'application des autres termes et clauses de ce contrat, il est précisé que les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION - RESPONSABILITE CIVILE
APRES LIVRAISON/RECEPTION - RESPONSABILITE CIVILE
PROFESSIONNELLE :

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus : 50 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance.

Il est précisé que ces montants de garantie constituent, lorsqu'ils sont stipulés par sinistre et par période d'assurance, l'engagement maximum de l'Assureur pour l'ensemble des sinistres déclarés au cours d'une même période d'assurance, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré, le nombre de réclamations formées ou encore d'actions judiciaires introduites en vue d'une indemnisation.

La présente attestation est valable du 1^{er} janvier 2020 (0h) au 1^{er} janvier 2021 (0h).

En foi de quoi, nous délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit, celle-ci ne pouvant engager la compagnie Liberty Specialty Mutual Insurance SE au-delà des limites, termes, conditions et exclusions du contrat auxquels elle se réfère. Cette présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à Paris, le 20 janvier 2020

POUR LA COMPAGNIE



Liberty
Specialty Markets
FRANCE
LSMEFRANCE01-
Pour Liberty Mutual Insurance Europe SE



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 – La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX, certifions que la société :

**KEOLIS DIJON MOBILITES
49 RUE DES ATELIERS
21000 DIJON**

bénéficie des garanties du contrat n° **08406607-30010** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, du fait des activités garanties au titre de ce contrat.

La Compagnie HDI Global SE renonce à tout recours contre l'Autorité Organisatrice Dijon Métropole et ses assureurs, qui est considérée comme assuré additionnel au titre de ce marché pour les seuls dommages causés aux Tiers et imputables aux activités de KEOLIS DIJON MOBILITES.

A titre informatif et sans préjudice de l'application des autres termes et clauses de ce contrat, il est précisé que les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

<u>RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION</u>	<u>Montants par sinistre</u>
TOUS DOMMAGES CONFONDUS	50 000 000 EUR
<u>DONT</u>	
Dommages corporels	50 000 000 EUR
Dommages matériels et immatériels consécutifs	50 000 000 EUR
Dommages immatériels non consécutifs	50 000 000 EUR
<u>RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE</u>	<u>Montants par sinistre</u> <u>et par année d'assurance</u>
TOUS DOMMAGES CONFONDUS	8 000 000 EUR
<u>DONT</u>	
Dommages immatériels non consécutifs	8 000 000 EUR
<u>FRANCHISES</u>	<u>Montants par sinistre</u>
<u>Responsabilité Civile exploitation</u>	
Tous dommages confondus (sauf dispositions particulières)	1 500 EUR
<u>Responsabilités Civile professionnelle</u>	
Tous dommages confondus	30 000 EUR

Il est précisé que ces montants de garantie constituent, lorsqu'ils sont stipulés par sinistre et par période d'assurance, l'engagement maximum de l'Assureur pour l'ensemble des sinistres déclarés au cours d'une même période d'assurance, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré, le nombre de réclamations formées ou encore d'actions judiciaires introduites en vue d'une indemnisation.

La validité de la présente attestation cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans le pays considéré.

Cette attestation est émise en référence à l'exercice de souscription courant du **1^{er} janvier 2020** à 0 Heure au **31 décembre 2020** à 24 Heures, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

Cette attestation est délivrée, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut en aucun cas engager la compagnie au-delà des clauses, conditions, limites et sous-limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 17/01/2020

LT/CD
HDI Global SE
RCS Nanterre 478 913 882
TOUR OPUS 12 - LA DEFENSE 9
77, Esplanade du Général de Gaulle
F 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél. : +33 1 44 00 00 00 / +33 1 44 00 66 66

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 815371661

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

I92IOR5BM6907E6

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SAS KEOLIS DIJON MOBILITES
49 RUE DES ATELIERS
21000 DIJON

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



Lionel MATZ

CODE DE SÉCURITÉ

I92IOR5BM6907E6

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SAS KEOLIS DIJON MOBILITES
49 RUE DES ATELIERS
21000 DIJON

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 685 salariés,
- pour une masse salariale de 3573591 euros,
- au titre du mois de décembre 2020,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

49 RUE DES ATELIERS

21000 DIJON

81537166100027

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 31/12/2020.

Fait à : DIJON
le : 03/02/2021

Le Directeur
ou son délégataire



Lionel MATZ

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 9759597

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SASU KEOLIS DIJON MOBILITES

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
49 RUE DES ATELIERS
21000 DIJON

N° SIREN : 815371661

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement⁽¹⁾ de la TVA⁽²⁾ ou de l'IS⁽³⁾

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère :
KEOLIS

Adresse de la société mère :
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

Date de délivrance : le 08/03/2021

Service gestionnaire :
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
EQUIPE IFU 6
8 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX
ACCUEIL TELEPHONIQUE OU SUR RENDEZ-VOUS TLJ DE 9H A 18H
Tél. : 01 49 91 14 30
IFU6-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

⁽²⁾ Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

⁽³⁾ Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, une société européenne domiciliée 8 St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 VK30, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), sa Succursale française : 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, TVA intracommunautaire n° FR 85 399 227 354, en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que :

KEOLIS SA

20 rue le Peletier 75320 PARIS CEDEX 09 FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et notamment de **KEOLIS DIJON MOBILITES**, 49 rue des Ateliers 21000 - DIJON (FRANCE) a souscrit auprès de notre société des contrats d'assurance dommages et pertes d'exploitation portant les références **XFR0092127PR et XFR0092128PR**.

Dans le cadre de ces contrats sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers dont cette société et ses filiales dont **KEOLIS DIJON MOBILITES**, sont propriétaires, locataires, dépositaires à un titre quelconque ou dont elle a la garde ou l'usage et plus particulièrement les biens immobiliers et/ou les risques locatifs, les agencements, installations et matériels.

Sont notamment couverts les événements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son
- Choc d'un véhicule terrestre à moteur, dégâts des eaux
- Terrorisme - Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que :

- Les recours des voisins et des tiers.

En outre, il est convenu que l'assureur renonce à exercer d'éventuels recours à l'égard de DIJON METROPOLE, le cas de malveillance excepté, et ce, à titre de réciprocité.

La présente attestation est valable du **01/01/2020 au 31/12/2020**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation des polices en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par ces polices ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions des contrats auquel elle se réfère.

Fait sous le n°**2020/XFR0092128PR/508952** pour valoir ce que de droit, le **16/01/2020**

ATTESTATION D'ASSURANCE

RESPONSABILITE CIVILE

Nous, soussignés la société **Zurich Insurance Plc**, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française située 112 avenue de Wagram, 75808 PARIS Cedex 17, attestons par la présente que la société :

KEOLIS DIJON MOBILITES

49 rue des Ateliers
21000 Dijon

a souscrit auprès de notre Compagnie un contrat d'assurance **Responsabilité Civile** n° **7400033229**, pour la période du **01/01/2020. – 0h00** au **01J/01/2021. - 0h00**.

Ce contrat d'assurance garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre de l'exercice des activités déclarées au contrat,

à concurrence des montants de garantie suivants et ce conformément aux termes et conditions du contrat, en ce compris les franchises qu'il prévoit :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus : **50.000.000 €** par sinistre

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus : **8.000.000 €** par sinistre
et par année d'assurance

La Compagnie **ZURICH INSURANCE PLC** renonce à tout recours contre l'Autorité Organisatrice Dijon Métropole et ses assureurs au titre de ce marché pour les seuls dommages causés aux Tiers et imputables aux activités de KEOLIS DIJON MOBILITES.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve du paiement de la prime. Elle ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat d'assurance auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris, le 20 janvier 2020

Pour la Compagnie
ZURICH INSURANCE PLC
484 373 295 RCS Paris
112, avenue de Wagram
75808 Paris cedex 17

Florence Tondu Mélique



Inter Mutuelles Entreprises

Inter Mutuelles Entreprises
Société anonyme à directeur et conseil de surveillance
au capital de 22 763 000 € entièrement libéré
N° 493 147 011 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen
Adresse postale : 11 rue du Docteur Lancereaux 75378 Paris Cedex 08
☎ 02 32 95 35 92

Inter Mutuelles Entreprises
12 rue du temple
BP 22682
21026 DIJON CEDEX

Madame Céline NOEL
SCIC LA BECANE A JULES

17 RUE DE L ISLE

E-mail : entreprises@imentreprises.fr
Accueil téléphonique : 0232953592
Nos conseillers vous répondent de
8H00 à 18H30 (le samedi de 9H00 à 17H00)

21 000 DIJON

N/Réf. : 971000094936S

Le mardi 14 janvier 2020

/ (B9JR4XYDG)

ATTESTATION D'ASSURANCE

Inter Mutuelles Entreprises, dont le Siège Social est 66, rue de Sotteville à ROUEN (76), déclare garantir le souscripteur ci-dessus indiqué exerçant une activité de :

Vente et réparation de cycles

pour un risque sis : 23 TER RUE DE L ILE 21 000 DIJON

suites des dispositions des Conditions Générales et des Conditions Particulières du contrat N° : 971000094936S

contre les risques suivants :

- INCENDIE EXPLOSION Foudre ELECTRICITE
- ATTENTATS
- TEMPETE CHUTE DE LA GRELE ET NEIGE SUR LES TOITURES
- CATASTROPHES NATURELLES ET INONDATIONS
- CHUTE D'APPAREILS DE NAVIGATION AERIEENNE, CHOC DE VEHICULE TERRESTRE
- DEGATS DES EAUX
- VOL
- BRIS DE GLACES
- RESPONSABILITE CIVILE LIEE AUX LOCAUX (le contrat ne garantit pas la responsabilité civile liée à votre activité)
- PROTECTION JURIDIQUE SUITE A ACCIDENT

La présente attestation d'assurance est valable du 01/10/2020 au 31/12/2020 (sous réserve du paiement effectif de la cotisation).

Elle n'entraîne aucune modification des termes du contrat en cours auquel il y a lieu de se reporter pour le détail des garanties et leurs montants.

Le représentant d'Inter Mutuelles Entreprises
THEVENET Thierry



Inter Mutuelles Entreprises

Inter Mutuelles Entreprises
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 22 763 000 € entièrement libéré
N° 493 147 011 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen
Adresse postale : 11 rue du Docteur Lancereaux 75378 Paris Cedex 08
☎ 02 32 95 35 92

Inter Mutuelles Entreprises
12 rue du temple
BP 22682
21026 DIJON CEDEX

Madame Céline NOEL
SCIC LA BECANE A JULES

17 RUE DE L ISLE

E-mail : entreprises@imentreprises.fr
Accueil téléphonique : 0232953592
Nos conseillers vous répondent de
8H00 à 18H30 (le samedi de 9H00 à 17H00)

21 000 DIJON

N/Réf. :

Le mardi 14 janvier 2020

/ (B9JR4XYDG)

ATTESTATION D'ASSURANCE

Inter Mutuelles Entreprises, dont le Siège Social est 66, rue de Sotteville à ROUEN (76), déclare garantir le souscripteur ci-dessus indiqué exerçant une activité de :

Vente et réparation de cycles (à l'exclusion des véhicules terrestres à moteur)

pour un risque sis : COURS DE LA GARE 21 000 DIJON

suivant les dispositions des Conditions Générales et des Conditions Particulières du contrat N° :

contre les risques suivants :

- INCENDIE EXPLOSION Foudre ELECTRICITE
- ATTENTATS
- TEMPETE CHUTE DE LA GRELE ET NEIGE SUR LES TOITURES
- CATASTROPHES NATURELLES ET INONDATIONS
- CHUTE D'APPAREILS DE NAVIGATION AERIEENNE, CHOC DE VEHICULE TERRESTRE
- DEGATS DES EAUX
- VOL
- RESPONSABILITE CIVILE LIEE AUX LOCAUX (le contrat ne garantit pas la responsabilité civile liée à votre activité)
- PROTECTION JURIDIQUE SUITE A ACCIDENT

La présente attestation d'assurance est valable du 01/01/2020 au 31/12/2020 (sous réserve du paiement effectif de la cotisation).

Elle n'entraîne aucune modification des termes du contrat en cours auquel il y a lieu de se reporter pour le détail des garanties et leurs montants.

Le représentant d'Inter Mutuelles Entreprises
THEVENET Thierry



Inter Mutuelles Entreprises

Inter Mutuelles Entreprises
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 22 763 000 € entièrement libéré
N° 493 147 011 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen
Adresse postale : 11 rue du Docteur Lancereaux 75378 Paris Cedex 08
☎ 02 32 95 35 92

Inter Mutuelles Entreprises
12 rue du temple
BP 22682
21026 DIJON CEDEX

Madame Céline NOEL
SCIC LA BECANE A JULES

17 RUE DE L ISLE

E-mail : entreprises@imentreprises.fr
Accueil téléphonique : 0232953592
Nos conseillers vous répondent de
8H00 à 18H30 (le samedi de 9H00 à 17H00)

21 000 DIJON

N/Réf. :

Le mardi 14 janvier 2020

/ (B9JR4XYDG)

ATTESTATION D'ASSURANCE

Inter Mutuelles Entreprises, dont le Siège Social est 66, rue de Sotteville à ROUEN (76), déclare garantir le souscripteur ci-dessus indiqué exerçant une activité de :

Vente et réparation de cycles (à l'exclusion des véhicules terrestres à moteur)

pour un risque sis : 17 RUE DE L ISLE 21 000 DIJON

suivant les dispositions des Conditions Générales et des Conditions Particulières du contrat N° :

contre les risques suivants :

- INCENDIE EXPLOSION Foudre ELECTRICITE
- ATTENTATS
- TEMPETE CHUTE DE LA GRELE ET NEIGE SUR LES TOITURES
- CATASTROPHES NATURELLES ET INONDATIONS
- CHUTE D'APPAREILS DE NAVIGATION AERIEENNE, CHOC DE VEHICULE TERRESTRE
- DEGATS DES EAUX
- VOL
- BRIS DE GLACES
- RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
- PROTECTION JURIDIQUE SUITE A ACCIDENT

La présente attestation d'assurance est valable du 01/01/2020 au 31/12/2020 (sous réserve du paiement effectif de la cotisation).

Elle n'entraîne aucune modification des termes du contrat en cours auquel il y a lieu de se reporter pour le détail des garanties et leurs montants.

Le représentant d'Inter Mutuelles Entreprises
THEVENET Thierry



Service Client Contrat
7 RUE COLBERT
03406 YZEURE CEDEX
Tél. : 09 69 39 49 65
www.macif.fr

Vos références
Sociétaire n° 13035765

LA BECANE A JULES
17 RUE DE L ILE
21000 DIJON

ATTESTATION D'ASSURANCE AUTOMOBILE

La MACIF, représentée par JEAN-PHILIPPE DOGNETON, Directeur Général, certifie que

LA BECANE A JULES

a souscrit un contrat d'assurance automobile pour le véhicule VOLKSWAGEN LT35 n° BG-952-DH.

Les garanties sont les suivantes :

- Responsabilité civile, défense
- Dommages au véhicule, actes de vandalisme
- Incendie, attentat
- Vol
- Bris de glace
- Recours
- Catastrophes naturelles
- Tempête, Grêle, Evènements climatiques
- Valeur majorée du véhicule
- Accessoires et contenu privé jusqu'à 2 000 €
- Assistance générale
- Assistance panne 0 km
- Mise à disposition d'un véhicule de prêt

Fait à Niort, le 15 janvier 2020

Le Directeur Général
JEAN-PHILIPPE DOGNETON



AGENCE AXA WILSON
1 -3 Rue du Transvaal
21000 DIJON
Tél. : 03 80 67 21 25
Fax : 03 80 67 03 30
Orias 11059347 – 07008149 - 11063614
E-mail : agence.axawilson@axa.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE

Nous soussignés, Mrs BORIER, de MONJOUR et WACHOWIAK, Agents Généraux AXA Assurances, certifient par la présente que :

SARL LINCK
13 RUE DU POINT DU JOUR
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

est titulaire d'un contrat d'Assurance **FLOTTE AUTOMOBILE** n° 3373247604 pour l'ensemble des véhicules désignés à l'état de parc.

Période de garantie : du 01.01.2020 au 01.01.2021

La présente attestation ne saurait engager l'Assureur au delà des clauses et conditions du contrat auquel il est fait référence ci-dessus.

Fait à Dijon, le 20 Janvier 2020,

ASSURANCES AXA WILSON
1 rue du Transvaal
21000 DIJON
Tél. 03 80 67 21 25
Mail : agence.axawilson@axa.fr
N° ORIAS : 11059347 - 07008149 - 11063614



Votre Assurance

➤ RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

SARL LINCK
13 RUE DU POINT DU JOUR
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

VOTRE AGENCE

AXA WILSON
1-3 RUE DU TRANSVAAL
21000 DIJON

Tél : 03.80.67.21.25.

e-mail : agence.axawilson@axa.fr

ORIAS : 11063614-11059347-07008149

AXA France IARD, atteste que :

**SARL LINCK
13 RUE DU POINT DU JOUR
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR**

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4864290104 ayant pris effet le 01/01/2011 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- La responsabilité civile que l'assuré peut encourir à l'égard de l'acheteur telle qu'elle est définie à l'article L.211-16 du Code du tourisme
- La responsabilité civile que l'assuré peut encourir à l'égard des clients ou de leurs ayants droit, et des prestataires de services.

La présente attestation ne saurait engager l'Assureur au delà **des clauses et conditions** du contrat auquel il est fait référence ci-dessus.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2020 au 01/01/2021** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Dijon,

le 20 Janvier 2020,

ASSURANCES AXA WILSON

1 rue du Transvaal

21000 DIJON

Tél. 03 80 67 21 25

Mail : agence.axawilson@axa.fr

N° ORIAS : 11059347 - 07008149 - 11063614



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 9655921

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SARL SOCIETE DES CARS GABIOT-LINCK

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
13 RUE DU POINT DU JOUR
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

N° SIREN : 392114377

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾

Date de délivrance : le 17/02/2021

Service gestionnaire :

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES DIJON
EQUIPE IFU
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
Tél. : 03 80 28 65 51
SIE.DIJON@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

A DIJON, le 17/02/2021

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 392114377

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

UWVK21QNSA2VGH4

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SARL SOCIETE DES CARS
GABIOT-LINCK
13 RUE DU POINT DU JOUR
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



Lionel MATZ

CODE DE SÉCURITÉ

UWVK21QNSA2VGH4

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SARL SOCIETE DES CARS
GABIOT-LINCK
42 RUE DE METZ
21000 DIJON

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 62 salariés,
- pour une masse salariale de 64279 euros,
- au titre du mois de janvier 2021,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

LIEUDIT LA FORGE

21400 AMPILLY LE SEC

NUMÉRO SIRET

39211437700022

13 RUE DU POINT DU JOUR

21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

39211437700048

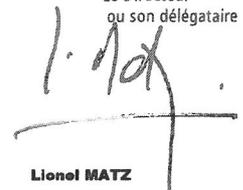
ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 31/01/2021.

Fait à : DIJON
le : 17/02/2021

Le Directeur
ou son délégataire



Lionel MATZ

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.



ATTESTATION DE COMPTE À JOUR ET DE FOURNITURE DE DÉCLARATIONS ET DE PAIEMENTS

Urssaf

71027 MACON CEDEX

A DIJON, le 17 Février 2021

VOTRE CONTACT

Tél. : 3698

Courriel : secu-independants.fr

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 1630521231085

Rappeler ce numéro de Sécurité sociale pour toute correspondance

N° SIRET 44023666900030 C

N° TI 267000001620763645 6

Page 1/1

MR LINCK DOMINIQUE PIERR
SOCIETE DES CARS GABIOT LINCK
CARS LINCK
13 RUE DU POINT DU JOUR
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

CADRE LÉGAL

Articles L.8222-1 à L.8222-3 et D.8222-5 du Code du Travail.

Monsieur,

Le Directeur de l'Urssaf certifie que :

MR LINCK DOMINIQUE PIERR

Numéro Sécurité sociale : 1630521231085

Numéro Siret : 44023666900030

Adresse d'activité : 13 RUE DU POINT DU JOUR
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

CODE DE SÉCURITÉ

7TWE7TNVVRSHBGD

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.secu-independants.fr/attestations

est à jour de ses obligations en matière de déclarations et de paiements des cotisations de Sécurité sociale (maladie-maternité, indemnités journalières, retraite, invalidité-décès, allocations familiales) et des contributions sociales (CSG/CRDS et, le cas échéant, de la contribution à la formation professionnelle CFP) au 28/02/2021.

Ce document est établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances. L'existence de délais de paiement respectés ne fait pas obstacle à la validité de cette attestation.

Fait à : DIJON

Le : 17/02/2021

Le Directeur

Urssaf

A DIJON, le 17 Février 2021

71027 MACON CEDEX

VOTRE CONTACT

Tél. : 3698

Courriel : secu-independants.fr

MR LINCK DOMINIQUE PIERR
SOCIETE DES CARS GABIOT LINCK
CARS LINCK
13 RUE DU POINT DU JOUR
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 1630521231085

Rappeler ce numéro de Sécurité sociale
pour toute correspondance

N° SIRET 44023666900030 0

N° TI 267000001620763645 6

Page 1/1

Monsieur,

Afin de vous aider à compléter votre déclaration fiscale, je vous prie de trouver ci-après les informations concernant la CSG et la CRDS appelées en 2020 :

CODE DE SÉCURITÉ

AIZ84LC6EG33GLW

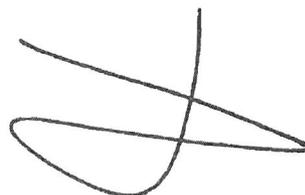
La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.secu-independants.fr/attestations

	Montant déductible		Montant non déductible	
	CSG	CSG	CSG	CRDS
Contributions provisionnelles année 2020	5979 €	2110 €	440 €	
Régularisation année 2019 sur revenus d'activité	-	-	-	-
Régularisation année 2019 sur revenus de remplacement	-	-	-	-
Contributions provisionnelles année 2019	-	-	-	-
Régularisation année 2020 sur revenus d'activité	-	-	-	-
Régularisation année 2020 sur revenus de remplacement	-	-	-	-
TOTAL	5979 €	2110 €	440 €	

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Cordialement,
Le Directeur





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 9765294

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SAS TRANSDEV BFC EST

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
26 RUE AU BOUCHET
21000 DIJON

N° SIREN : 389589755

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement⁽¹⁾ de la TVA⁽²⁾ ou de l'IS⁽³⁾

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère :
TRANSDEV GROUP

Adresse de la société mère :
3 ALLEE DE GRENELLE
92442 ISSY LES MOULINEAUX

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

Date de délivrance : le 09/03/2021

Service gestionnaire :
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
EQUIPE IFU 6
8 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX
ACCUEIL TELEPHONIQUE OU SUR RENDEZ-VOUS TLJ DE 9H A 18H
Tél. : 01 49 91 14 30
IFU6-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

⁽²⁾ Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

⁽³⁾ Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **AIG Europe SA**, compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, dont la succursale AIG Europe SA pour la France est située Tour CB 21 - 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 838 136 463, atteste que par le contrat Automobile n° 0003001318 & 0003001319, elle couvre notamment sa responsabilité civile automobile et le risque de tiers et passagers transportés de la société :

TRANSDEV GROUP
IMMEUBLE CRYSTAL
3 ALLEE DE GRENELLE
CS 20098
92442 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

TRANSDEV BFC EST
26 RUE AU BOUCHET
ZAE CAP NORD
21000 DIJON

Conformément à l'article L 211-1 du Code des Assurances, ce contrat, dans ses limites et conditions, garantit les risques énoncés ci-après :

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE AUTOMOBILE

- Dommages Corporels : illimités
- Dommages Matériels : limités à **100 000 000 euros** par véhicule et par sinistre sauf pour :
 - Les sinistres dus à un incendie ou une explosion : limités à **10 000 000 euros** par véhicule et par sinistre
 - Les dommages d'atteinte à l'environnement et/ou de pollution : limités à **10 000 000 euros** par véhicule et par sinistre.
- Dommages Matériels contre aéronefs : limités à **1 500 000 euros** par véhicule et par sinistre.

DEFENSE RECOURS

Il est en outre précisé, que la Compagnie **AIG Europe SA**, renonce à tous recours contre les organismes ou administrations publics ou privés, dans la mesure où l'assuré a renoncé contractuellement à tous recours contre ceux-ci.

Cette attestation est valable pour la période du **01 Janvier 2020** au **31 Décembre 2020** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance, pour les cas prévus par le Code des Assurances ou par le contrat.

La présente attestation ne peut engager **AIG Europe SA** au-delà des termes, limites et franchises du contrat auquel elle se réfère.

**Fait à Paris LA DEFENSE, pour valoir ce que de droit,
le 02/12/2019 .
Pour AIG Europe SA.**

AIG Europe SA
Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros,
immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806).
Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21-16 Place de l'Iris,
92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463 - Adresse
Postale : Tour CB21 - 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La
Défense Cedex. Téléphone : +33 1.49.02.42.22
Facsimile : +33 1.49.02.44.04

*Les données à caractère personnel qui nous sont transmises font l'objet d'un traitement automatisé destiné à assurer la bonne gestion de nos activités.
Les personnes concernées peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, d'effacement ou de portabilité en nous contactant à l'adresse postale ci-dessous. Notre Politique de protection des données à caractère personnel est disponible sur notre site à l'adresse suivante :
<http://www.aigassurance.fr/protection-des-donnees-personnelles>*

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806)
Siège social 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21-16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463
Adresse Postale : Tour CB21-16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.



ATTESTATION D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE

SOUSCRIPTEUR SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHÂTEAU 21540 SOMBERNON

ASSURES SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE
SARL TRANSMONTAGNE TAXIBUS
SAS SAINT MARC TRANSPORTS
SARL AUTOCARS ROPARS
SARL LES CARS FABIANS
SARL TAXIBUS
SARL TRANSMONTAGNE ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

CONTRAT N° 5898342404 **PERIODE** 01/09/2019 01/09/2020

ACTIVITES GARANTIES TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS

GARANTIES

Le présent contrat a pour objet de garantir l'ensemble des véhicules automobiles, soumis à l'obligation d'assurance, appartenant aux assurés, ainsi que tous les véhicules détenus en location longue durée, leasing ou crédit bail

il est convenu que tout nouveau véhicule, entrant dans une catégorie assurée, sera automatiquement garanti dès sa mise en circulation, sans déclaration préalable à l'assureur,

Pour faire et valoir ce que de droit,

Certifié exact le 26 07 2019 à CHALON SUR SAÔNE PH, MATHIEU Agent Général

AGENCE AXA ASSURANCES
- MATHIEU -
3 Rue Général Leclerc - BP 40002
71100 CHALON SUR SAÔNE
Tél 03 85 90 05 35
Fax 03 85 90 05 45 ou 03 85 90 05 46



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 9766920

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

N° SIREN : 308101773

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾

Date de délivrance : le 09/03/2021

Service gestionnaire :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES DIJON
EQUIPE IFU
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
Tél. : 03 80 28 65 51
SIE.DIJON@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 308101773

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

M3RJ8BLC03LB1YA

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



Lionel MATZ

CODE DE SÉCURITÉ

M3RJ8BLC03LB1YA

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 99 salariés,
- pour une masse salariale de 156717 euros,
- au titre du mois de janvier 2021,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

22 RUE DU VIEUX CHATEAU

21540 SOMBERNON

30810177300015

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 31/01/2021.

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

Fait à : DIJON
le : 09/03/2021

Le Directeur
ou son délégué



Lionel MATZ

Votre Agent Général
M MATHIEU PHILIPPE
3 RUE DU GENERAL LECLERC
BP 40002
71102 CHALON SUR SAONE CEDEX
☎ **03 85 90 05 35**
📠 **03 85 90 05 45**
✉ **AGENCE.PHILIPPEMATHIEU@AXA.**
FR
N°ORIAS **07 002 191 (PHILIPPE
MATHIEU)**
Site ORIAS **www.orias.fr**



SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

Votre contrat

Responsabilité Civile Entreprise
Souscrit le 02/07/2017

Vos références

Contrat
5239813004
Référence client
2793955304

Date du courrier
13 août 2019

Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD atteste que :
SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

Est titulaire du contrat d'assurance n° **5239813004** ayant pris effet le **02/07/2017**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS, TRANSPORT SCOLAIRE, TRANSPORT GRAND TOURISME, TRANSPORT ROUTAGE, REPARATION POUR PROPRE COMPTE, EXPLOITATION DE BUREAUX POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE.

A L'EXCLUSION DE TOUTE ORGANISATION DE VOYAGES.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/09/2019** au **01/09/2020** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 13/08/2019

Matthieu Bébéar
Directeur Général Délégué

1D052720190813

Vos références

Contrat
5239813004
Référence client
2793955304

**Montants des garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en €
RC Avant livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus pour toutes les garanties sauf celles paragraphes A et B ci-après, sans pouvoir excéder pour :	
	10000000 € par sinistre
Dommages corporels	10000000 € par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 500 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs (art.3.3 des C.G.)	320 000 € par sinistre
A Dommages aux biens confiés (art.3.1 des C.G.) Dommages matériels et immatériels confondus	250 000 € par sinistre
B Atteintes accidentelles à l'environnement (art.3.2 des C.G.) Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	840 000 € par année d'assurance
RC Après livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	
	2 500 000 € par année d'assurance
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	2 500 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (art.3.4 des C.G.)	320 000 € par année d'assurance
Dont pour les frais de dépose / repose (art.3.4.2 des C.G.)	Garantie non souscrite
Frais de retrait	Garantie non souscrite

C.G. : Conditions Générales du contrat.



SAS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

Votre Agent Général

M PHILIPPE MATHIEU
suivi par **CARMEN PRUDHOMME**

Chargée de Clientèle
3 RUE DU GENERAL LECLERC
71100 CHALON SUR SAONE
tel 03 85 90 05 42 (ligne directe)
fax 03 85 90 05 46

Vos références :

Client n° : 2793955304

Dossier suivi par : PHILIPPE MATHIEU

Contrat N° 5239813004

Le 13 août 2019

Votre attestation du 01 09 2019 au 31 08 2020
Responsabilité civile complémentaire à joindre

La société AXA Assurances IARD MUTUELLE, atteste que les assurés :

AUTOCARS TRANSMONTAGNE
TRANSMONTAGNE TAXIBUS
AUTOCARS ROPARS
SAINT MARC TRANSPORTS
LES CARS FABIAN
TRANSMONTAGNE ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE
TAXIBUS

Sont couverts contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés au tiers par le contrat N° 5239813004 souscrit auprès de notre société.

La présente attestation est délivrée pour faire et valoir ce que de droit

Votre Agent Général
PHILIPPE MATHIEU

AGENCE AXA ASSURANCES
- MATHIEU -
3 Rue Général Leclerc - BP 40002
71100 CHALON SUR SAÛNE
Tél 03 85 90 05 35
Fax 03 85 90 05 45 ou 03 85 90 05 46

AXA France Iard Société anonyme au capital de 214 799 030 euros - 722 057 460 R.C.S. NANTERRE
AXA France Vie Société anonyme au capital de 487 725 073,50 euros - 310 499 959 R.C.S. NANTERRE
AXA Assurances Iard Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers - Siren 775 699 309
AXA Assurances Vie Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245
Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre Cedex - Entreprises régies par le code des assurances



TRANSPORT URBAIN

Evènements marquants et évènements spéciaux de l'année 2020

JANVIER

1 Janvier Bus et Tram

Evolution d'offre :

13 Janvier

. Suite aux problèmes de surcharges et de retards constatés sur la ligne B11 le soir, un retour du Bus Class' 74 à 17h10 depuis le Lycée Le Castel a été mis en place le lundi, mardi, jeudi et vendredi jusqu'à « St APOLLINAIRE Pré Thomas » (Keolis Bourgogne).

Evènements spéciaux :

A l'occasion des matchs DFCO contre Lille et Nîmes les dimanches 12 et 19 à 17h00 une rame avait été mise en place pour la fin de match et le nombre de montées aux arrêts Bus et Tram environnants s'est élevé respectivement à 431 et à 418.

Le mois est très fortement pénalisé par les grèves du 9, 11, 16, 24 et 29 ainsi que le blocage du dépôt du 10 (qui a entravé la sortie des bus) et qui ont représenté une perte totale de 238 303 voyageurs contre 59 289 en janvier 2018 ("Gilets Jaunes" tous les samedis et perturbations neige le 20) sachant que les grèves SNCF ont affecté la fréquentation sur le mois complet.

Le premier dimanche d'ouverture des magasins à l'occasion du démarrage des soldes (le mercredi 8), la fréquentation s'est élevée à 42 917 voyageurs contre 41 639 l'année dernière, à comparer à 38 035 le dimanche 19 et 37 581 le dimanche 26 avec une ligne T2 à 14 928 contre 11 873 et 12 427 les deux dimanches suivants. Toutefois la demi-semaine cruciale de début des soldes (du mercredi 8 au dimanche 12) a été fortement impactée particulièrement le jeudi 9 et le samedi 11 et le bénéfice "soldes" a été de 31 186 voyageurs sur 3 jours contre 47 034 voyageurs sur 4 jours en 2019.

2 Janvier Vélo

DiviaVélodi :

A l'occasion des grèves des 9, 11, 16, 24 et 29 janvier, l'abonnement 24 h DiviaVélodi était gratuit.

FEVRIER

1 Février Bus et Tram

Travaux :

6 Février

. L'étroitesse de certaines voiries du quartier de la Champagne Haute et le stationnement difficile des riverains ont conduit à une extension définitive de la zone 30 sur tout l'itinéraire de la ligne B14 situé entre l'arrêt « Marsannay » et le terminus « MARSANNAY Charon ».

Evènements spéciaux :

A l'occasion du match DFCO contre Brest le samedi 1er février à 20 h, contre Nantes le samedi 8 à 20 h, contre Paris le mercredi 12 à 18h30 (coupe de France) et contre Monaco le samedi 22 à 20 h, deux renforts avaient été mis en place pour le 12 et un pour le 22 et le

nombre de montées aux arrêts Bus et Tram environnants s'est élevé respectivement à 365, 366, 782 et 599.

A l'occasion du festival GénériQ, des retours étaient assurés par le service Pleine Lune le samedi 8 à 3h30 et 4h25 et la fréquentation a été de 210 voyageurs contre 90 le samedi 1er. Le mois a subi une journée de blocage du dépôt à la sortie des bus et trams le 3, une journée de grève le 6, un incident lac le 11 et à nouveau une grève le 20 qui ont représenté une perte de 63 148 voyageurs, moins importante que les 4 samedis de manifestations "Gilets Jaunes" qui avaient occasionné une perte de 72 938 voyageurs. Notons toutefois que la propagation du Coronavirus a pu impacter la fréquentation sur la dernière semaine de vacances scolaires.

2 Février Vélo

DiviaVélodi :

A l'occasion des grèves des 6 et 20 février, l'abonnement 24 h DiviaVélodi était encore gratuit.

MARS

1 Mars Bus et Tram

Evolutions d'offre :

9 Mars

. Pour améliorer la ponctualité et la vitesse commerciale, des adaptations des temps de parcours ont été réalisés en semaine sur les lignes L5, L6, Corol, B10, B11, B13, B16, B17, B18, B20 et F40 et en semaine et le dimanche pour la ligne B12.

A cette date le doublage de la ligne B13 a été décalé de façon à assurer une arrivée à 8 h15 à « Motte Giron » au lieu de 7h53 (départ de « Darcy » à 7h55 au lieu de 7h33) du mardi au vendredi. Par ailleurs un articulé supplémentaire a été affecté à la ligne B11.

Du 16 au 31 Mars

Le confinement a impliqué la mise en place d'une offre adaptée. L'annonce de la fermeture de tous les établissements scolaires et universitaires le vendredi 13 mars, a provoqué une baisse immédiate de fréquentation dès le samedi 14, aggravée le dimanche 15 avec la fermeture de tous les restaurants, bars et commerces non alimentaires. Le confinement général était officiel le mardi 17 à midi, sachant que les Bus Class' et doublages ont cessé le lundi 16, et l'ensemble des lignes sous-traitées le mercredi 18 à l'exception de la City qui a elle-même été allégée à compter du jeudi 26 (fonctionnement le matin des jours d'ouverture des Halles).

D'abord en ANIS lundi 16, puis ANIS dégradé mardi 17, le réseau a fonctionné autour des lignes maîtresses (TRAM + LIANES+ Corol+B11) avec un tram à 10 min en première semaine, 15 min la deuxième et 20 min la troisième et des lignes à 30 à 40 min. Le service de soirée tram s'est restreint à 22h30 pour la dernière semaine (14) mais du coup avec une extension de service à l'ensemble des lignes maîtresses pour les soignants et autres professions indispensables (gratuité pour eux de 19h45 à 22h30). Avant ce dispositif, du lundi 23 au dimanche 29 mars, des navettes pour les relèves au CHU avaient été mises en place à 20h30 et 21h30 sur L3 et Corol pour une fréquentation de 29 voyageurs en moyenne contre 236 pour l'extension des lignes de bus à 22h30. Par ailleurs Transmontagne a assuré des navettes pour l'EHPAD d'Hauteville (5 salariés) et le centre DIVIO (3 salariés) à compter des 27 et 31 mars.

NB : La vente à bord a cessé le dimanche 15 mars après-midi, pour ne reprendre que le 6 juillet.

Travaux :

2 Mars

. Dans le cadre des travaux de construction de la Cité Internationale et Gastronomique, rue du Faubourg Raines à Dijon, la voie bus a été transformée en voie de chantier en direction de « Nation » et la circulation des bus s'est faite sur la voirie opposée où la voie bus était affectée à la circulation générale. Cette configuration a perturbé la Lianes 4 avec de surcroît le report des arrêts « Hôpital » dans les deux sens aux arrêts suivants ou précédents pendant plusieurs mois.

Evènements spéciaux :

A l'occasion du match DFCO contre Toulouse le samedi 7 mars à 20h00 aucun renfort n'avait été mis en place, et le nombre de montées aux arrêts Bus et Tram environnants s'est élevé à 428, après quoi tous les matchs ont été annulés suite au confinement.

La perte de voyageurs liée au confinement et à l'offre spéciale mise en place s'élève à 2 342 395 du 14 au 31 mars sachant que les manifestations « Gilets Jaunes » (tous les samedis) et le mouvement de grève national du 19 mars 2019 avaient représenté une perte de 98 301 voyageurs.

2 Mars Vélo

DiviaVélodi :

. A l'occasion du confinement, l'abonnement 24 h DiviaVélodi était gratuit du 17 mars au 2 juin inclus.

. Le DiviaVélopark de la gare SNCF était fermé à compter du 17 mars, tout comme l'Agence DiviaMobilités (réouverture le 11 mai).

AVRIL

1 Avril Bus et Tram

Evolutions d'offre :

Du 1^{er} au 30 Avril

. L'offre du réseau de confinement est restée constante tous les jours avec une fréquence de 20 min pour le tram en journée et en soirée de 5h30 à 22h30 et de 30 à 40 min pour les Lianes, Corol et B11 de 5h45 à 22h30 avec la City fonctionnant de 8h à 13h les mardi, jeudi, vendredi et samedi (ouverture des Halles).

4 navettes ont été mises en place et confiées à Keolis Bourgogne :

. Epirey Cap Nord - Brot pour la desserte des Restos du Coeur à partir du mardi 7 avril les mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 16h30 toutes les 15 min avec 47 voyageurs par jour de fonctionnement en moyenne,

. Epirey Cap Nord - Brot pour la desserte du Secours Populaire à partir du mercredi 15 avril les lundi et mercredi matin de 8h45 à 12h30 toutes les 15 min avec 13 voyageurs en moyenne,

. Ahuy - Presles pour la desserte du Centre Commercial de Fontaine à partir de jeudi 16 avril les lundi et jeudi de 13 h à 17h15 toutes les 30 min avec 7 voyageurs en moyenne,

. Plombières - Fontaine d'Ouche pour la desserte de l'Intermarché de Fontaine d'Ouche à partir du vendredi 17 avril les mardi et vendredi de 13 h à 18h30 toutes les 30 min avec 37 voyageurs en moyenne.

2 autres navettes ont été mises en place pour la desserte des cimetières les lundi et vendredi après-midi de 14h00 à 17h00 et assurées en interne :

. Square Darcy -Cimetière pour les Péjoces sur le parcours de B12 (13h30 premier départ - 17h00 dernier retour) toutes les 30 min avec 26 voyageurs le 27 avril (seul jour de comptage),

. Piscine Olympique-Complexe Funéraire-CHEVIGNY sur le parcours de B16 jusqu'au terminus L7 (14h15 premier départ - 16h40 dernier retour) toutes les 40 min avec aucun voyageur le 27 avril.

Par ailleurs le transport par Transmontagne du personnel des EHPAD et des établissements de soins s'est poursuivi avec 7 salariés pour Divio (Dijon), 5 pour l' EHPAD Les Opalines à Hauteville, 1 pour Robert Grandjean à Talant, 1 pour René Laroque à Dijon, 1 pour la clinique Bénigne Joly de Talant, 1 pour Envie Dijon de Longvic.

Evènements spéciaux :

Avec le confinement le mois a perdu 3 617 017 voyages sachant qu'avril 2019 était pénalisé tous les samedis par les manifestations « Gilets Jaunes » qui avait représenté une perte de 64 091 voyageurs.

MAI

1 Mai Bus et Tram

Evolutions d'offre :

Du 1^{er} au 10 Mai

Pour le 1er mai, le tram ainsi que les Lianes 3 et 5 et les lignes Corol et B11 ont circulé avec la même amplitude que les autres jours de la semaine durant le confinement (personnel soignant) (pour 1 440 voyageurs contre 1 765 le dimanche 3 mai).

Le réseau de confinement correspondant à une offre de 25 % a été prolongé jusqu'au 10 mai.

Du 11 mai au 1^{er} juin

A partir du 11 mai, un réseau spécifique de reprise a été lancé correspondant à une offre de 70 % définie comme suit :

- . T1 en service été de juillet de 8 min le matin et 10 min l'après-midi,
- . T2 en service de vacances scolaires à 7/8 min,
- . les lignes de bus en service été avec des fréquences de 12 à 15 min pour les Lianes 3, 4, 5 et 6, 20 min pour L7, Corol et B11, 25 à 30 min pour les lignes B 10, 12, 13, 16, 17, 18 et 20 et 35 à 40 min pour les lignes B 14, 15, 19, 21 et 22, et enfin la ligne F42 à 40 min,
- ..les autres lignes Flexo, Proxi et Express en fonctionnement normal,
- . pas de service Pleine Lune et une City continuant seulement les mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8 à 13 h à 13 min de fréquence comme en période de confinement sachant que le 19 mai une 4^{ème} navette a permis de renforcer la fréquence à 10 min,
- . pas de Bus Class', remis en service à partir du 2 juin seulement,
- . un service étendu jusqu'à 22h30 (dernier départ "Darcy") pour les lignes de Tram, Lianes, Corol et B11,
- . un samedi normal pour le tram et été pour le bus avec également une extension à 22h30 pour les mêmes lignes que la semaine,
- . un dimanche normal avec extension à 22h30 identique.

Travaux :

4 Mai

. Suite au déploiement d'une nouvelle antenne du réseau de chaleur urbain « Coriance », boulevard François Pompon à Dijon, les lignes Corol et B 20 ont circulé pendant plusieurs semaines sur une seule voie en direction de « Fontaine d'Ouche » et l'arrêt « Clomiers » a été supprimé et reporté au poteau provisoire à 100 m en aval.

Evènements spéciaux :

Le mois est impacté par le confinement jusqu'au 10 et le déconfinement très progressif à partir du 11 (département en zone rouge) occasionnant une perte de - 3 009 604 voyages contre -72 450 en mai 2019 avec les manifestations « Gilets Jaunes » tous les samedis et un incident technique important sur les lignes de tram le 27 mai.

2 Mai Vélo

DiviaVélo :

19 Mai

. Une offre de déconfinement a été mise en place jusqu'au 31 juillet pour les 200 premiers clients inscrits permettant de bénéficier d'un PASS 1 mois offert pour l'achat d'un abonnement DiviaVélo 6 mois, 9 mois ou 1 an et d'un Pass 10+1 offert pour l'achat d'un abonnement 1 mois ou 3 mois. La carte DiviaMobilités était offerte aux nouveaux clients.

25 Mai

. Une deuxième opération a démarré à cette date jusqu'au 30 juin proposant une réduction de 10 € sur l'abonnement 1 an DiviaVélo, soit :

- 30 € par an au lieu de 40 € pour les abonnés Bus et Tram
- 70 et 50 € au lieu de 80 et 60 € pour les occasionnels Bus et Tram de + 26 ans et -26 ans
- 70 et 50 € au lieu de 80 et 60 € pour les non encartés de + 26 ans et – 26 ans, avec la carte offerte DiviaMobilités offerte dans ce dernier cas.

JUIN

1 Juin Bus et Tram

Evolutions d'offre :

Du 2 juin au 5 juillet

A compter du 2 juin et jusqu'au 5 juillet (passage en horaires « Citron » le 6 juillet), le réseau a fonctionné en horaires "Anis" représentant 89 % de l'offre normale.

Ce service qui assure un service de soirée complet a aussi intégré les Bus Class' et correspond aux fréquences suivantes :

- . 6 à 8 min pour les lignes de tram (service P3),
- . 10 min pour les Lianes 3, 4 et 6 et 10 min matin et 8 min après-midi pour la Lianes 5,
- . 15 min pour la Lianes 7 et Corol et 15 min matin et 10 min après-midi pour la B11,
- . 15 à 30 min pour les lignes B10, B12, B13, B14, B15, B16, B17 et B18,
- . 20 à 40 min pour les lignes B19, B20, B21 et B22,
- . fonctionnement normal des lignes Flexo, Proxi, Express, City et reprise des Bus Class' au complet dès le 2 juin,
- . le service Pleine Lune n'a repris que le 25 juin (nuit du 25 au 26),
- . les samedi et dimanche, le réseau a circulé selon les horaires traditionnels d'hiver.

Travaux :

22 juin

. Suite à la pose de canalisations du Réseau de Chauffage Urbain, boulevard Robert Schuman à Dijon, la ligne Corol a été perturbée jusqu'au 16 juillet en direction de « Marmuzots » par une neutralisation de la voie bus et un report de l'arrêt « Collège Lentillères » de 100 m avant le gymnase.

. Le changement de conduite d'eau, boulevard de l'Université à Dijon, a gêné pendant plusieurs semaines la circulation de la Lianes 5 en direction d' « Université » avec la mise en place d'un alternat feu.

. Le montage d'un échafaudage, rue des Perrières à Dijon, pour la rénovation d'une façade a conduit à maintenir une seule voie de circulation en direction de « PLOMBIERES » / « TALANT Citadelle », perturbant ainsi la circulation des lignes B10 et B12 pendant plusieurs semaines.

29 juin

. La pose du Réseau de Chauffage Urbain, rue de Mirande à Dijon, entre les boulevards Voltaire et Carnot, a nécessité de dévier les bus des lignes L6 et B11 par le boulevard Carnot entre la place du 30 Octobre et la rue Chancelier de l'Hôpital, les arrêts non desservis étant reportés aux poteaux provisoires sur le boulevard Carnot pendant plusieurs semaines.

. Suite à la pose des canalisations du Réseau de Chauffage Urbain, boulevard Robert Schuman à Dijon, entre le gymnase du collège des Lentillères et la place Roger Salengro, la ligne Corol a été perturbée en direction de « Marmuzots » jusqu'au 31 juillet, avec la suppression de l'arrêt « Piot » reporté au suivant « Salengro ».

Evènements spéciaux :

En dehors de la perte relative au déconfinement progressif, certains évènements ont affecté encore la fréquentation avec notamment les problèmes de sécurité dans le quartier des Grésilles qui ont entraîné des déviations bus et des interruptions tram en soirée le 15 juin et le 25 juin en fin d'après-midi (déviation bus uniquement) et la grosse manifestation du personnel de santé le 16 juin sachant que l'impact de la Fête de la Musique a été marginal cette année. Au total, ce sont 1 613 650 voyages perdus en juin contre 42 590 en juin 2019 avec les samedis « Gilets Jaunes ».

JUILLET

1 Juillet Bus et Tram

Evolutions d'offre :

A compter du 6 juillet, le service « Citron » a été mis en place conformément à ce qui était prévu initialement.

Travaux :

4 Juillet

. La mise en accessibilité des quais de la gare, avenue Albert 1^{er} à Dijon, a conduit à dévier les bus des lignes L3 et B13 par la rue des Perrières et la rue Pierre Palliot avec le report des arrêts « Albert 1^{er} » à « Perrières », rue des Perrières, « SNCF Vincenot » à « SNCF Brifaut » ou « Square Darcy » rue des Perrières ou avenue de la 1^{ère} Armée Française ou « Darcy Devosge » rue Devosge, « Gare SNCF » à « Square Darcy », rue des Perrières ou avenue de la 1^{ère} Armée Française ou à « SNCF Brifaut » rue des Perrières ou encore « Darcy Devosge » rue Devosge, et enfin l'arrêt « Darcy Sévigné » a été reporté à « Square Darcy » avenue de la 1^{ère} Armée Française. A partir du 13 juillet, l'arrêt « Square Darcy » des lignes B12 direction « PLOMBIERES » et B13 direction « FONTAINE Village » a bien été desservi dans l'itinéraire de déviation. Cette déviation a pris fin le 31 août.

6 Juillet

. Suite au changement de câble et de conduite d'eau, boulevard de l'Université à Dijon, la circulation de la Lianes 5 a été perturbée en direction d' « Université » pendant plusieurs semaines au niveau du carrefour boulevard de l'Université / rue En Treppey par un alternat feu et le report des arrêts « D'Arbaumont » aux précédents ou suivants.

8 Juillet

Suite à la pose de conduites du Réseau de Chauffage Urbain boulevard Robert Schuman et Place Roger Salengro à Dijon, la ligne Corol été déviée par la rue Clément Janin jusqu'au 31 juillet en direction de « Fontaine d'Ouche » avec une bascule de circulation direction « Marmuzots ». Dans cette configuration, les arrêts « Collège Lentillères » et « Piot » étaient reportés aux précédents ou suivants.

15 Juillet

. Les travaux d'installation d'un bloc sanitaire au terminus de Fenay ont nécessité la mise en place d'un alternat au départ du terminus de la ligne B22 et un déplacement de l'arrêt de 50 m environ en amont du terminus habituel pendant plusieurs semaines.

. Le changement de conduite d'eau et les travaux du réseau de chaleur, rue de Jouvence à Dijon, ont conduit à la déviation de la ligne B10 par la rue du Général Fauconnet jusqu'au 18 août et les arrêts non desservis, rue de Jouvence de « Barbe » à « Fauconnet », ont été reportés rue du Général Fauconnet.

. La requalification de la rue de Messigny à Hauteville lès Dijon a nécessité de dévier jusqu'au 30 novembre en direction de « Darcy » la ligne B20 et le Bus Class' 65 par la rue Traversière juste après l'arrêt « Pl. du Puits ».

17 Juillet

. Une fuite sur le réseau de chaleur, avenue des Champs Perdrix, a conduit à dévier les lignes L3 et Corol jusqu'au 31 juillet par le boulevard Bachelard avec le report des arrêts « Belin », « Piscine » et « Champs Perdrix » sur le boulevard Bachelard.

20 Juillet

. Suite à la pose des canalisations du Réseau de Chauffage Urbain, rue Claude Hoin à Dijon, la mise en place d'un alternat rue Claude Hoin, à l'angle de la rue du Colonel Moll, a gêné pendant plusieurs semaines la circulation de la Lianes 4.

. Les mêmes travaux, rue du Transvaal à Dijon, ont nécessité un alternat à l'angle de la rue Ranfer de Bretenière perturbant pendant plusieurs semaines la circulation des lignes L5 et B12.

27 Juillet

. Une opération de réfection de la toiture et de remise en peinture de certains abris publicitaires a été lancée pour plusieurs semaines sur 100 équipements du réseau à raison de deux par jour avec un report de 10 mètres des arrêts et parfois des alternats gênant la circulation des lignes des lignes concernées.

. Suite au remplacement d'une canalisation d'eau, rue des Riottes à Hauteville, un alternat géré par feux de chantier a été mis en place, perturbant la circulation de la ligne 20 pendant plusieurs semaines.

. Les travaux entrepris le 29 juin pour le réseau de chauffage urbain, rue de Mirande à Dijon, sont entrés en phase 2 encore avec des travaux rue Chancelier de l'Hôpital et une nouvelle déviation pour les lignes L6 et B11 par le boulevard Carnot entre la place Wilson et la rue de Mirande. Les arrêts « Bibliothèque », « Théâtre », « St Michel », « Saumaise », « Cité Dampierre » étaient reportés à « Wilson Carnot » ou « Sisley » ou encore « Lycée H. Fontaine ». Cette déviation a pris fin le 31 août.

Evènements spéciaux :

Le mois a subi un épisode de canicule du 30 au 31 juillet, moins important en nombre de jours touchés que l'année dernière (22 au 26 juillet), et l'impact des travaux d'été a été également moins important.

Les soldes ont démarré le 15 juillet et ont généré 4 225 voyageurs du mercredi au dimanche. La perte liée à la crise sanitaire s'élève à -448 114 voyageurs sur le mois (aucune perte liée à des incidents en juillet 2019 qui, de surcroît, avait bénéficié des festivités du 14 juillet et de la BA 102).

2 Juillet Vélo

DiviaVélo :

2 Juillet

. Dans le package Dijon City Pass, commercialisé par l'Office du Tourisme est proposé une location DiviaVélo pour une durée de 24, 48 ou 72 h.

AOÛT

1 Août Bus et Tram

Evolutions d'offre :

Le réseau est passé en horaires normaux « Anis » à partir du 24 août et « Cassis » à compter du 31 août.

Le 31 août, des évolutions d'offre ont été mises en œuvre pour les lignes régulières et le 1^{er} septembre pour les Bus Class' :

. la ligne F40 effectue désormais un passage systématique par les rues de la Brot et de la Breuchilière avec les arrêts « Escaut », « Brot » et « Breuchilière » qui deviennent réguliers et « Yser » qui est désormais à la demande, l'arrêt « Bouchet » ayant été déplacé après le rond-point en direction de « Toison d'Or »,

. une nouvelle grille horaire a été mise en œuvre pour la ligne P30 avec 6 allers-retours réguliers en semaine et 2 sur réservation, et 3 réguliers le samedi et 5 à la demande avec quelques modifications horaires (retour de « Grand Marché » décalé de 17h50 à 18h00 en semaine et le samedi),

. une nouvelle grille horaire pour la P31 également avec 3 allers et 2 retours réguliers et 3 et 4 à la demande en semaine et 6 allers-retours sur réservation le samedi avec l'ajout de deux courses sur réservation en semaine et le samedi (15h00 au départ de « MAGNY » et 14h45 au départ de « Grand Marché ») et un changement d'horaire de 17h25 à 17h35 au départ de « Grand Marché »,

. des adaptations horaires ont été effectuées sur les Bus Class' : avec une arrivée à 7h40 au lieu de 7h45 au collège Dorgelès pour les Bus Class' 61 et 66 car les cours débutent à 7h50, un départ à 12h45 du Collège Rostand le mercredi au lieu de 12h52 pour le Bus Class' 64, et enfin un retour du Lycée Boivin à 16h10 au lieu de 16h05 pour le Bus Class' 72,

. le retour du Bus Class' 74 à 17h10 à « Lycée Le Castel » vers « ST-APOLLINAIRE Pré Thomas » a été pérennisé,

. le Bus Class' 65 assurant la liaison « HAUTEVILLE / DAIX » au collège Boris Vian a vu sa prolongation à « Clomiers » le matin supprimée et ses horaires calés à une arrivée pour 7h45, un retour pour 16h40 et 12h10 le mercredi et, en renfort, un doublage a été créé depuis « DAIX » jusqu'à « Darcy » avec passage à « Clomiers » à 7h40,

. le doublage B13-41 assure désormais une arrivée à 8h au lieu de 7h53 à l'arrêt « CFA-BTP » les mardi, mercredi, jeudi et vendredi,

. suite à la fusion de l'ESAT Acodège de Marsannay et de la Montagne Ste Anne, un doublage B15-40 a été mis en place le matin avec un départ de « Carraz » à 8h00 pour un passage à « CFA-BTP » à 8h10,

. la course de 5h45 au départ d' « Université » a été supprimée sur Pleine Lune car la Lianes 5 offrait déjà un départ à 5h42,

. un véhicule a été gagné en heures creuses sur les lignes L3, L6 et B13,

. les fréquences ont pu être optimisées sur Corol.

Travaux :

3 août

Les travaux de pose de canalisations avançant depuis le boulevard Schuman vers le boulevard Mansart via la place Roger Salengro ont impacté la rue d'Auxonne et par conséquent les lignes Corol et B12 pendant plusieurs semaines avec des neutralisations de voies pour Corol et un recul de feu tricolore pour B12.

Evènements spéciaux :

A l'occasion de la nuit des Etoiles qui s'est tenue les vendredi 7 et samedi 8 août, une navette avait été mise en place entre le square Darcy (terminus B18) et l'Observatoire des Hautes Plates à la Combe à la Serpent de 20h30 à 2h00 du matin toutes les 30 min, elle a transporté 68 voyageurs le premier soir (pas de données pour le second) (266 et 246 voyageurs l'année dernière).

A l'occasion du match DFCO contre Angers le 22 à 17 h, le gain de montées aux arrêts Bus et Tram environnants à la fin du match s'est élevé à peine à 84.

La fréquentation a été impactée par la canicule le samedi 1er août et du 7 au 11 août. La perte liée au contexte sanitaire s'élève à -116 170 voyages sachant qu'août 2019 avait subi une perte pour la grève du samedi 31 août de -49 839 voyageurs.

2 Août Vélo

DiviaVélo :

17 août

. Du 17 août au 30 septembre, les clients ont pu bénéficier à nouveau de 10 € de réduction sur l'abonnement annuel DiviaVélo.

SEPTEMBRE

1 Septembre Bus et Tram

Evolutions d'offre :

16 septembre

Le doublage de la ligne B15 (15-40) a été supprimé à compter de cette date.

Travaux :

7 septembre

. Dans le cadre du renouvellement de la conduite d'eau potable route de Daix à Fontaine les Dijon, la ligne B13 a été déviée jusqu'au 27 octobre par la rue des Créots et la rue du Cottage en direction de « FONTAINE Village » et par la rue du Cottage et la rue d'Hauteville en direction de « Motte Giron » avec le report des arrêts « Cottin » et « Mare » respectivement au terminus et à l'arrêt « Les Créots ».

21 septembre

Suite au renouvellement des conduites d'eau de la rue d'Hauteville à Daix, les bus de la ligne B20 et le bus Class' 65 ont été déviés jusqu'au 19 octobre par la route de Troyes avec une desserte « en tiroir » jusqu'à l'arrêt « Bernard ». Les arrêts non desservis depuis « Bernard » (poteaux) : « Daix Mairie », « Changey », « St Laurent », « Meix Pillon », « Champs Viaux » étaient reportés à « Bernard » (abribus).

28 septembre

Suite à l'intervention de l'entreprise SNCTP pour le compte de GrDF, avenue Edouard Belin à Dijon, une neutralisation d'une partie de la voirie en direction d' « Epirey Cap Nord » (Lianes 3) et « Marmuzots » (Corol) a occasionné une gêne ponctuelle pour ces deux lignes dans les deux sens pendant plusieurs semaines.

Evènements spéciaux :

Les matchs DFCO contre Brest le 13 septembre et contre Montpellier le 27 septembre à 15 h ont généré respectivement 140 et 96 montées aux arrêts Bus et Tram environnants. A l'occasion de la Braderie qui s'est déroulée les 11, 12 et 13 septembre uniquement dans les commerces, le gain de fréquentation a été de 5 459 voyageurs. Les journées du Patrimoine du 19 et 20 septembre n'ont par contre pas permis de dégager un réel gain de voyageurs, tout comme la Braderie Solidaire organisée au Zénith de Dijon le dimanche 20 septembre de 9 h à 20 h.

Le mois a été moins pénalisé par la grève nationale du 17 qui a occasionné une perte de - 20 742 voyageurs ainsi que celle du 28 (Divia Atelier) pour une perte de - 4 956 voyageurs soit au total -25 698 voyageurs contre celle du 24 septembre 2019 qui avait occasionné une perte de -29 077 voyageurs. Néanmoins la crise du Covid a globalement fait perdre - 232 942 voyageurs dans le mois s'ajoutant aux pertes grèves pour une perte totale de -258 640 voyageurs.

OCTOBRE

1 Octobre Bus et Tram

Evènements spéciaux :

A l'occasion du match contre Rennes le vendredi 16 octobre à 19 h il n'y a eu aucun gain de fréquentation sur les arrêts Bus et Tram environnant le stade.

Des travaux de remplacement du rail à Valmy du 26 au 28 octobre de 22 h jusqu'à la fin du service ont conduit à mettre en place une navette entre l'arrêt "Toison d'Or" (L6) et les arrêts "Pôle Santé" et "Giroud" sachant que le terminus de T2 se faisait à "Zénith" sachant que sur les trois soirs cette navette n'a comptabilisé que 16 voyageurs.

Ce mois est davantage impacté par l'effet Covid notamment avec les restrictions à partir du 10 octobre (fermeture des bars à 22 h et amphithéâtres remplis à 50 %) et du 24 avec le couvre-feu à 21 h, et surtout du 30 à minuit avec le reconfinement occasionnant une perte de -673 230 voyages. Rappelons qu'octobre 2019, favorisé par le calendrier, n'avait en plus subi aucune perturbation.

2 Octobre Vélo

DiviaVélodi :

5 Octobre

Du 5 au 31 octobre, les clients souhaitant acheter un abonnement DiviaVélodi annuel ont pu bénéficier d'une réduction de 10 € sur les tarifs « Tout Public » soit 20 € au lieu de 30 € et « Abonnés Divia Bus et Tram » soit 15 € au lieu de 25 €.

NOVEMBRE

1 Novembre Bus et Tram

Evolutions d'offre :

3 Novembre

Suite au reconfinement effectif depuis le 30 octobre, le réseau d'hiver a été maintenu à l'identique dans la journée jusqu'à 21 h. A partir de 21h seul les horaires de tram ont été dégradés à environ 15 à 20 min jusqu'à 21h30 puis 30 min ensuite avec une dernière correspondance à 22h40 au centre-ville (« Darcy »).

De 21h45 à 0h30, trois navettes du plan B ont été mises en place dont deux pour T1 « Gare SNCF – CHU » et « CHU – Quetigny/Chevigny » et une pour T2 « Gare SNCF – Valmy » accessibles à tous et payantes.

8 Novembre : offre reconfinement dimanche

Une offre spéciale a été mise en place avec une fréquence de 20 min sur le tram de 7h00 à 19h30 et de 20 à 30 min de 5h30 à 7h00 et de 19h30 à 22h40 et de 30 min sur les Lianes à l'exception de L7 à 40 min et ce de 7h00 à 19h30 et de 30 à 45 min de 5h30 à 7h00 et de 19h30 à 22h40. Les lignes B ont circulé à une fréquence de 35 à 70 min (35 pour B11, 45 pour B10 et B12, 70 min pour B13 et B16 et horaires normaux pour B14 et B17) avec l'Express aux horaires habituels et le maintien des navettes CHU et Valmy (Navette A « Gare SNCF – Quetigny/Chevigny » de 21h45 à 0h30 et Navette B « Valmy – Gare SNCF » de 22h40 à 0h15 (ces navettes sont passées à la demande à partir du samedi 14 et ont été soustraitées au service taxis). La fréquentation moyenne est passée de 7 et 2 voyageurs par soir respectivement du 2 au 13 novembre, à 2 et 1 à compter du 14 (avec un seul voyage enregistré en dehors des plages Navettes pour le Pôle Santé Valmy le 30/11 (minibus Diviaccès).

9 Novembre

Un service taxi à la demande a été mis en place pour les salariés de Divio en dehors des plages horaires desservies par la ligne B14 avec seulement 3 voyages enregistrés le 21 et 22/11 (minibus Diviaccès).

14 Novembre : offre reconfinement samedi

Une offre spéciale a été mise en place avec une fréquence de 20 min sur le tram de 7h00 à 19h30 et de 20 à 30 min de 5h30 à 7h00 et de 19h30 à 22h40 et de 30 min sur les Lianes à l'exception de L7 à 40 min et ce de 7h00 à 19h30 et de 30 à 45 min de 5h30 à 7h00 et de 19h30 à 22h40. Les lignes B ont circulé à une fréquence de 35 à 45 min (35 pour B11 et Corol et 40 à 45 pour les autres B et la F42) avec une fin de service à 19h45 pour les lignes autres que Corol et B11. La City a été limitée de 8h00 à 13h00 toutes les 10 min et les services Proxi ont fonctionné suivant les horaires habituels du samedi.

Les deux navettes sont passées sur réservation (Navette A « Gare SNCF – Quetigny/Chevigny » de 21h45 à 0h30 et Navette B « Valmy – Gare SNCF » de 22h40 à 0h15) pour le service des taxis.

16 Novembre : offre reconfinement semaine

Une offre spéciale a été mise en place correspondant à la période Anis pour toutes les lignes avec application du service P3 pour T1 (7 à 8 min) et P2 pour T2 (6 à 7 min) à l'exception de B11 légèrement dégradée l'après-midi (12 à 15 min de fréquence). Le dernier plateau de correspondance a été maintenu à 22h40 et les Bus Class' ont circulé selon les horaires habituels. La City a été limitée de 8h00 à 13h00 toutes les 10 min les mardis, jeudis et vendredis et 20 min les lundis et mercredis.

La ligne P33 est repassée en horaires Cassis le 17 novembre.

Les deux navettes étaient sur réservation (Navette A « Gare SNCF – Quetigny/Chevigny » de 21h45 à 0h30 et Navette B « Valmy – Gare SNCF » de 22h40 à 0h15) pour le service des taxis. Le doublage 13 41 de 7h40 (mardi, mercredi, jeudi et vendredi) a été suspendu ainsi que le 13 40 de 8h30 le lundi, par contre un doublage a été mis en place sur la ligne B11 (11 40) à compter du 23 novembre avec un départ à 7h21 de « ST-APOLLINAIRE Val Sully » vers « Parc de la Colombière ».

28 Novembre

Pour l'ouverture des commerces (déconfinement progressif), une nouvelle offre a été mise en place correspondant à un samedi « Citron » tronqué en soirée. Ainsi, les lignes de tram ont circulé avec une fréquence de 7 à 10 min en journée et 20 min en soirée jusqu'au plateau de correspondance de 22h40, les Lianes entre 15 et 20 min, B11 et Corol entre 25 et 30 min jusqu'à 21h15 et les autres lignes complémentaires B entre 25 et 40 min jusqu'à 20h00. Les services Proxi et la navette City ont circulé normalement et la ligne F42 selon une fréquence de 40 min avec toujours en complément les deux navettes CHU et Valmy à la demande (taxis). A partir de cette date la navette City a re-fonctionné du lundi au samedi à ses horaires habituels.

29 Novembre

Pour le dimanche, c'est une offre quasi-normale tronquée en soirée qui a été proposée. Par conséquent, les lignes de tram ont circulé avec une fréquence de 10 à 15 min en journée et 20 min en soirée jusqu'au plateau de correspondance de 22h40, les Lianes entre 30 et 40 min le matin et 20 min l'après-midi, les lignes B aux horaires habituels du dimanche ainsi que la ligne Express avec toujours en complément les deux navettes CHU et Valmy à la demande (taxis).

30 Novembre

Un service taxi à la demande a été mis en place pour les salariés du Centre de Tri (à 300 m du terminus DIJON Valmy) à partir de 22h20 du terminus T2 du lundi au vendredi avec un seul voyage enregistré le 30/11 (minibus Diviaccès).

Travaux :

9 Novembre

Suite à un changement de conduite d'eau, avenue de Tavaux à Chevigny St Sauveur, un alternat par feux de chantier a été mis en place ainsi qu'un report des arrêts « Av. de Tavaux », occasionnant une gêne de circulation de la ligne F41 pendant plusieurs semaines

16 Novembre

Suite aux réfections des bordures de quai de l'arrêt « Théâtre » à Dijon, la réduction de la largeur de chaussée a perturbé le croisement des véhicules des lignes L6 et B11, ralentissant leur circulation avec le report de l'arrêt en direction de « Toison d'Or/ St Apollinaire Val Sully » au poteau provisoire 40 mètres en amont et ceci pendant plusieurs semaines.

23 Novembre

Suite à la mise en place de deux abribus, l'aménagement de la voirie, des quais et la création de piste cyclable, route de Chevigny à Sennecey les Dijon, un alternat par feux de chantier a été mis en place entre les deux ronds-points avec le report des arrêts aux poteaux provisoires à 100 m environ, route de Chevigny. Ces aménagements ont gêné pendant plusieurs mois la circulation de la ligne B16 et des Bus Class' 67 et 69.

30 Novembre

Le raccordement du bâtiment « Le Bien Public », boulevard Kir à Dijon, a nécessité de neutraliser la voie bus du pont du canal jusqu'à l'entrée de ce bâtiment, et donc de basculer la circulation de la Lianes 3 dans la voirie générale, ralentissant ainsi cette ligne pendant deux semaines.

Evènements spéciaux :

Le week-end d'ouverture des commerces (28 et 29 novembre), la fréquentation a quasiment doublé par rapport au week-end précédent (59 855 et 20 196 voyages contre 30 374 et 10 860).

Les grèves du lundi 2 et samedi 7 ont représenté une perte de -22 593 voyages et l'effet Covid de -2 283 089 voyages soit une perte totale de -2 305 682. Pour rappel, en novembre 2019, le réseau n'avait souffert que d'un incident tram le 13 (coupure jusqu'à 8 h) et de la manifestation anniversaire "Gilets Jaunes" le samedi 16 représentant une perte totale de -22 865 voyages sachant qu'en plus la Foire Gastronomique avait généré un gain de 39 585 voyages.

DECEMBRE

1 Décembre Bus et Tram

Evolutions d'offre :

L'offre définie en novembre (91 % semaine, 83 % le samedi et 87 % le dimanche) a été poursuivie jusqu'au 21 décembre, date des vacances scolaires avec un passage en horaires "Citron" en semaine, tronqués en soirée représentant 97 % de l'offre habituelle de cette période. Le week-end est resté identique pour les vacances représentant 94 % du samedi et 88 % du dimanche de cette période.

Pour rappel, le 15 décembre correspond à la fin du confinement et au début du couvre-feu à 20 h et l'on est passé de 1 874 voyages environ le 14 après 20h à 1 509 ensuite en semaine, puis 1 375 sur la première semaine des vacances de Noël, 1 188 sur la deuxième avec un 24 décembre à 756, un 31 (réseau arrêté à 21h) à 276 et les 3 derniers jours des vacances de Noël se situent entre 454 et 773 voyages (du 1er au 3 janvier).

Pour les travaux relatifs à la pulvérisation Teflon sur les L.A.C des lignes de tram dans la nuit du dimanche 20 au lundi 21 décembre, la circulation a été réduite sur les deux lignes de tram à partir de 20h50 avec mise en place de navettes de substitution de "CHENÔVE Centre" à "DIJON Valmy" (1 vers Valmy et 2 vers Chenôve) et de "QUETIGNY Centre" à "Gare SNCF" (2 dans chaque sens). Le 20 décembre, la fréquentation après 21 h s'est élevée à 184 voyages contre 398 le dimanche 13.

En ce qui concerne la soirée du 24 décembre, les lignes B10, B11, B12, B13, B14, B15, B16, B18 et F42 ont circulé jusqu'à 20h00, ainsi les derniers départs de 20h00 à 20h45 n'étaient plus assurés. Les Lianes étaient aussi moins fréquentes après 20h00 jusqu'au dernier plateau de correspondance de 22h40 et les courses de la Lianes 7 (7 courses au-delà de 19h51) ont été sous-traitées aux Artisans Taxis et à la demande. Un dernier départ d' "Urgences CHU" a été assuré à 21h15 sur la B11 en TAD (comme les autres services déjà effectués en TAD).

Le 31 décembre, le dispositif initial était identique mais il a finalement été décidé d'arrêter le réseau à 21 h00 et de maintenir des services à la demande correspondant aux navettes A et B (taxis) sur les mêmes itinéraires à partir de 21h00 uniquement pour les retours du personnel de santé du CHU et de Valmy et aucune demande n'a été enregistrée.

Les navettes A CHU et B Valmy ont transporté respectivement en moyenne 1 et 0 voyageurs par soir (45 et 4 sur le mois), 0 voyageur en moyenne pour le Pôle Santé Valmy en dehors des horaires Navette (12 sur 31 jours), la navette Divio aucun voyageur, la navette Centre de Tri Valmy 1 voyageur en moyenne (30 sur 22 jours) et la ligne B11 et la Lianes 7 en soirée, aucun voyageur le 24 et seulement 2 le 31 sur la B11.

Travaux :

17 Décembre

Afin de mettre aux normes d'accessibilité l'arrêt « CHEVIGNY ZI » et de rendre possible par la suite l'installation d'un bloc sanitaire plus confortable, le terminus de la ligne F41 a été déplacé à compter de cette date.

Evènements spéciaux :

Le mois n'a pas subi de grève contrairement à décembre 2019 très impacté par la réforme des retraites avec les grèves du 5, 6, 7 et 10 et 17 ainsi que l'incident électrique du 4 qui ont au total représenté une perte de -299 170 voyageurs.

Par contre le mois a été très affecté par l'effet Covid qui a occasionné une perte de -1 109 798 voyages.

Intervalles de passage et fréquentation journalière par ligne

Intervalles de passage des lignes Réseau Bus + Tram

Réseau Bus + Tram - Fréquences de passage - Au 31.08.2020												
Lignes	De	Vers	Amplitude	Période Cassis								
				Intervalles de passages entre 2 rames/bus (en minutes)								
				Lundi au Vendredi			Samedi			Dimanche		
HP	HC	Soirée	Matin	Après Midi	Soirée	Matin	Après Midi	Soirée				
T1	DIJON Gare	QUETIGNY Centre	05h30 - 00h15	5'	7'	15'	10'	7'	15'	15'	10'	15'
T2	DIJON Valmy	CHENOVE Centre	05h30 - 00h15	6'	7'	15'	10'	7'	15'	15'	10'	15'
L3	Fontaine d'Ouche	Epirey Capnord	05h30 - 00h15	8'	8'	45'	15'	10'	45'	30'	20'	45'
L4	MARSANNAY Portes du Sud	Nation	05h30 - 00h15	10'	10'	45'	15'	10'	45'	30'	20'	45'
L5	TALANT Dullin	Université	05h30 - 00h15	6'	8'	30'	15'	10'	30'	30'	20'	30'
L6	LONGVIC	Toison d'Or	05h30 - 00h15	8'	10'	45'	20'	15'	45'	45'	20'	45'
L7	QUETIGNY Europe	CHEVIGNY	05h30 - 00h15	10'	15'	45'	20'	17'	45'	45'	25'	45'
Carol	Marmuzots	Fontaine d'Ouche	05h45 - 21h15*	13'	15'		18'	18'				
B10	TALANT Citadelle	FONTAINE C. Ciat	05h30 - 20h45	20'	20'		30'	20'			30'	
B11	Parc de la Colombière	ST-APOLLINAIRE Val Sully	05h45 - 21h15*	10'	15'		20'	15'			23'	
B12	PLOMBIERES	Chicago	06h00 - 20h45	15'	20'		30'	20'			30'	
B13	Motte Giron	FONTAINE Village	06h00 - 20h45	15'	20'		25'	25'			32'	
B14	MARSANNAY	Sainte-Anne	05h45 - 20h45	20'	20'		30'	30'			60'	
B15	PERRIGNY	Montagne de Larrey	06h00 - 20h45	25'	30'		35'	35'				
B16	NEUILLY-CRIMOLOIS République	QUETIGNY Allées Cavalières	06h00 - 20h45	15'	25'		25'	25'			45'	
B17	AHUY	Collège Clos de Pouilly	06h00 - 20h45	18'	20'		35'	20'			sur réserv'	
B18	LONGVIC Carmélites	Square Darcy	06h00 - 20h45	18'	18'		32'	32'				
B19	ST-APOLLINAIRE Pré Thomas	Grésilles	06h30 - 20h30	20'	40'		45'	20'				
B20	HAUTEVILLE	Darcy	06h00 - 20h45	30'	30'		60'	30'				
B21	BRETENIERE	LONGVIC Centre	06h15 - 20h30	25'	40'		40'	40'				
B22	FENAY	LONGVIC Centre	06h15 - 20h45	33'	33'		40'	40'				
P30	BRESSEY	Grand Marché		16 courses par jour			16 courses par jour					
P31	MAGNY	Grand Marché		12 courses par jour			12 courses par jour					
P33	FLAVIGNEROT	Monge		14 courses par jour			14 courses par jour					
eXpress	Gare SNCF	Ecole de Gendarmerie	07h15 - 18h00	8 courses par jour							4 courses par jour	
F40	République	Toison d'Or via ZAE	06h00 - 21h00	15'	30'							
F41	Grand Marché	CHEVIGNY ZI	05h30 - 21h00	30'	30'							
F42	Les Ateliers	CHENOVE Centre Commercial	06h45 - 21h15	15'	25'		25'	15'				
City	République	République	08h00 - 19h00	10'	10'		10'	10'				
Pleine Lune	République	Université	00h45 - 06h00	45' les nuits du jeudi, vendredi et samedi								

Amplitude Horaires de passage au centre ville ou à défaut, dernière correspondance avec le tram ; T1 assurera un 1er passage au CHU à 5h45, dans les 2 sens, pour les 1ères prises de poste.
* Premiers et départs passages au CHU

Fréquentation journalière des lignes Réseau Bus + Tram

* A titre indicatif sur les 5 mois les moins touchés (janvier, février, mars avant le confinement, septembre, octobre avant le reconfinement)

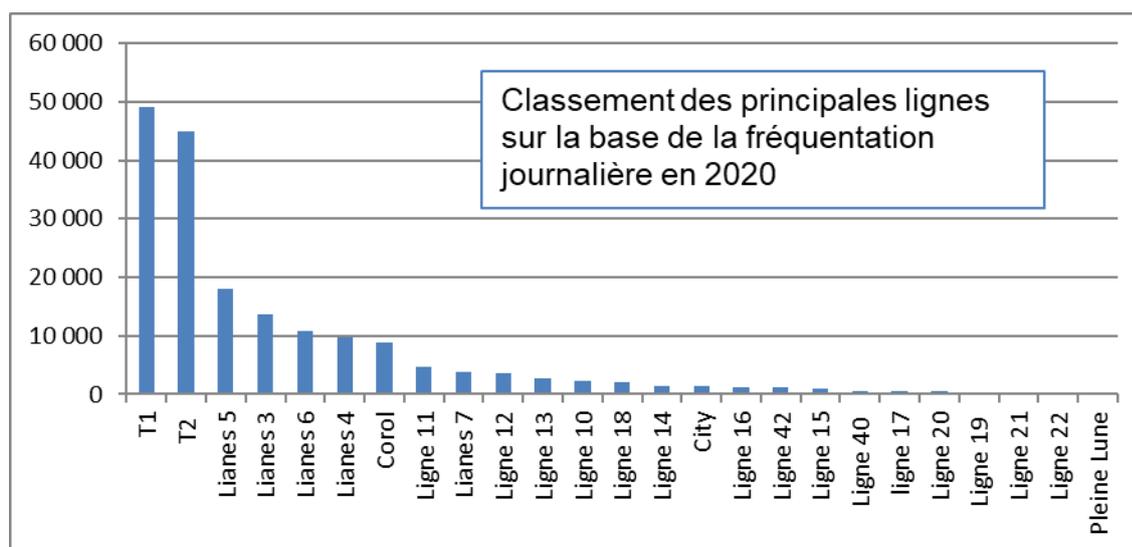
Lignes régulières (hors Bus Class)	jour moyen 2020 *		
	L à V	samedi	dimanche et fête
T1 DIJON Gare - QUETIGNY Centre	48 994	23 602	11 709
T2 CHENOVE Centre - DIJON Valmy	44 844	31 322	10 617
3 Fontaine d'Ouche - Epirey Cap Nord	13 699	6 357	2 531
4 MARSANNAY Acti-Sud - Nation	9 764	5 676	1 944
5 TALANT Dullin - Université	17 974	5 614	3 308
6 LONGVIC - Toison d'Or	10 887	4 813	1 760
7 QUETIGNY Europe - CHEVIGNY	3 774	1 468	530
COROL Fontaine d'Ouche - Marmuzots	8 759	2 535	
10 TALANT Citadelle - FONTAINE Centre Commercial	2 243	1 204	357
11 Parc de la Colombière - ST APOLLINAIRE Val Sully	4 656	1 604	508
12 PLOMBIERES - Chicago	3 528	1 558	747
13 FONTAINE Village - Motte Giron	2 689	610	204
14 MARSANNAY Charon - Sainte Anne	1 442	584	112
15 PERRIGNY - Montagne de Larrey	1 020	338	
16 QUETIGNY Allées Cavalières - CRIMOLOIS	1 147	396	89
17 AHUY - Collège Clos de Pouilly	575	175	
18 LONGVIC Carmélites - Darcy	2 039	656	
19 ST APOLLINAIRE Pré Thomas - Grésilles	254	134	
20 HAUTEVILLE - Darcy	487	168	
21 BRETENIERE - LONGVIC Centre	202	52	
22 FENAY - LONGVIC Centre	174	57	
30 BRESSEY - Grand Marché	57	8	
31 MAGNY - Grand Marché	45		
33 FLAVIGNEROT/CORCELLES - Monge	40		
EXP Gare SNCF - Ecole de Gendarmerie	31		15
CITY	1 322	1 161	
40 : République - Toison d'Or	620		
41 : Grand Marché - CHEVIGNY ZI	160		
42 : Les Ateliers - CHENOVE Centre Commercial	1 146	974	
TAD 130 BRESSEY - Grand Marché	2		
TAD 131 MAGNY - Grand Marché	3		
TAD 133 FLAVIGNEROT/CORCELLES - Monge	4		
PLEINE LUNE	120	68	64
Total Réseau	184 012	91 160	34 495

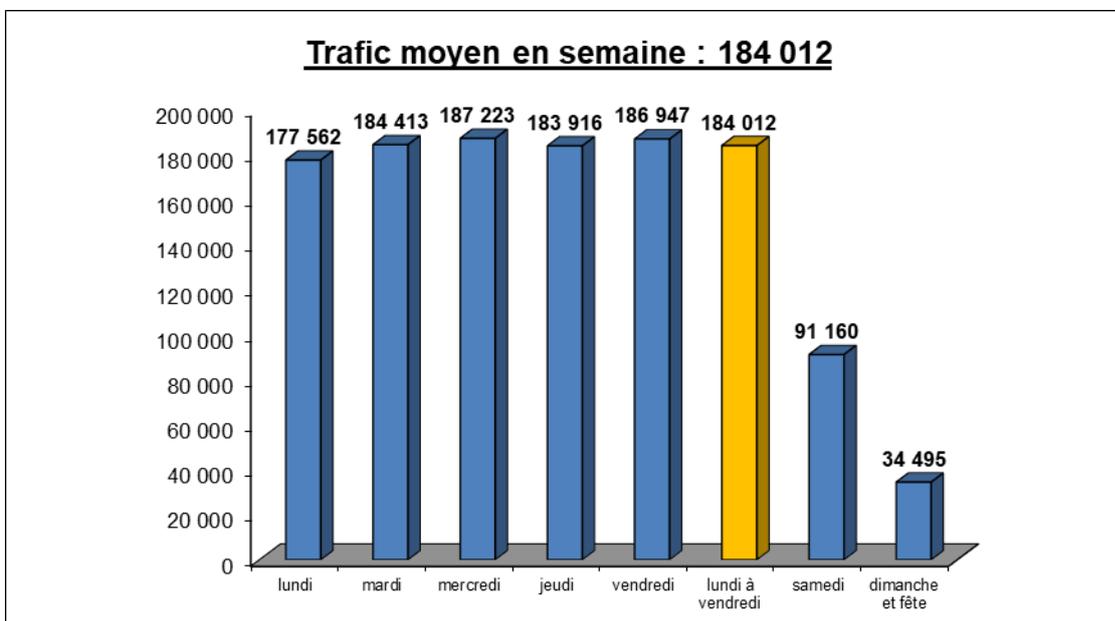
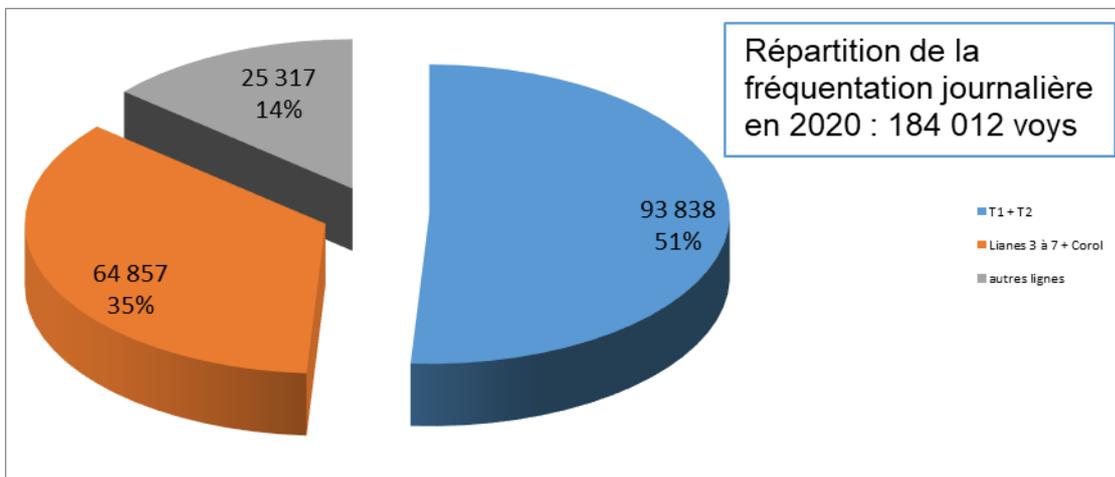
* nuit de jeudi, nuit de vendredi, nuit de samedi

NB : pas de reprise de Pleine Lune en septembre et octobre

201 L à V - 136 S - 128 D sur 3 mois

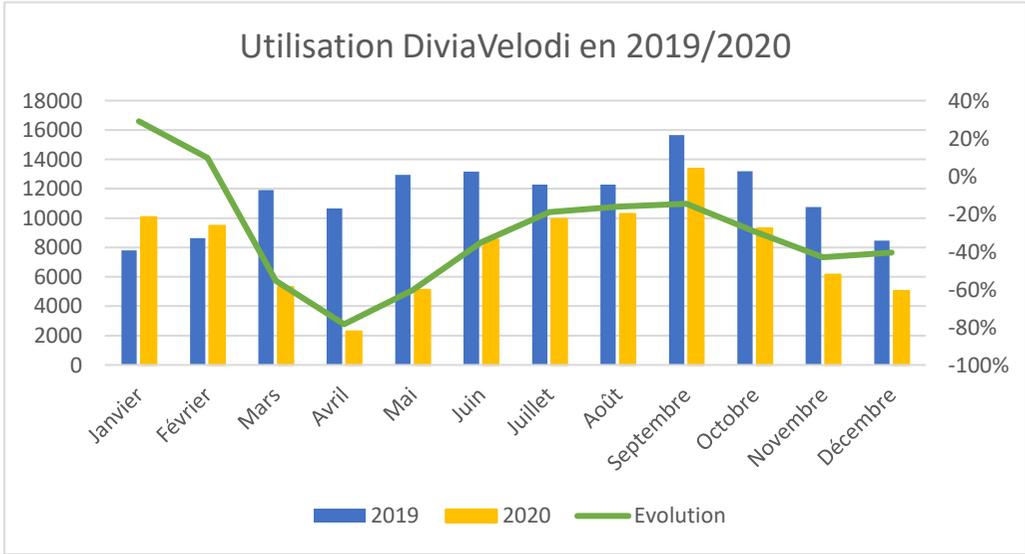
n°	Fréquentation Bus Class'	Jour Moyen Là V
61	Fenay/col Dorgelès	55
62	Fenay/Longvic/lyc H Fontaine	46
63	Bretenières/Ouges/col Dorgelès	47
64	Bressey/col Rostand/Lyc Boivin	45
65	Hauteville/Daix/col B Vian	37
66	Neuilly/col Dorgeles	81
67	Crimolois/Sennecey/30 Octobre	63
68	Bretenières/Ouges/lyc H Fontaine	20
69	Crimolois/Sennecey/lyc Boivin/col claudel	143
70	Plombières/col Rameau	40
71	Roosevelt/col Malraux	65
72	Magny/coll C Claudel/lyc JM Boivin	76
73	Quetigny Allées Cavalières/lyc JM Boivin	9
74	St Apollinaire Pré Thomas/Lycée Le Castel	36
75	Flavignerot/Corcelles/col H. Dunant	8





UTILISATION DIVIAVELODI

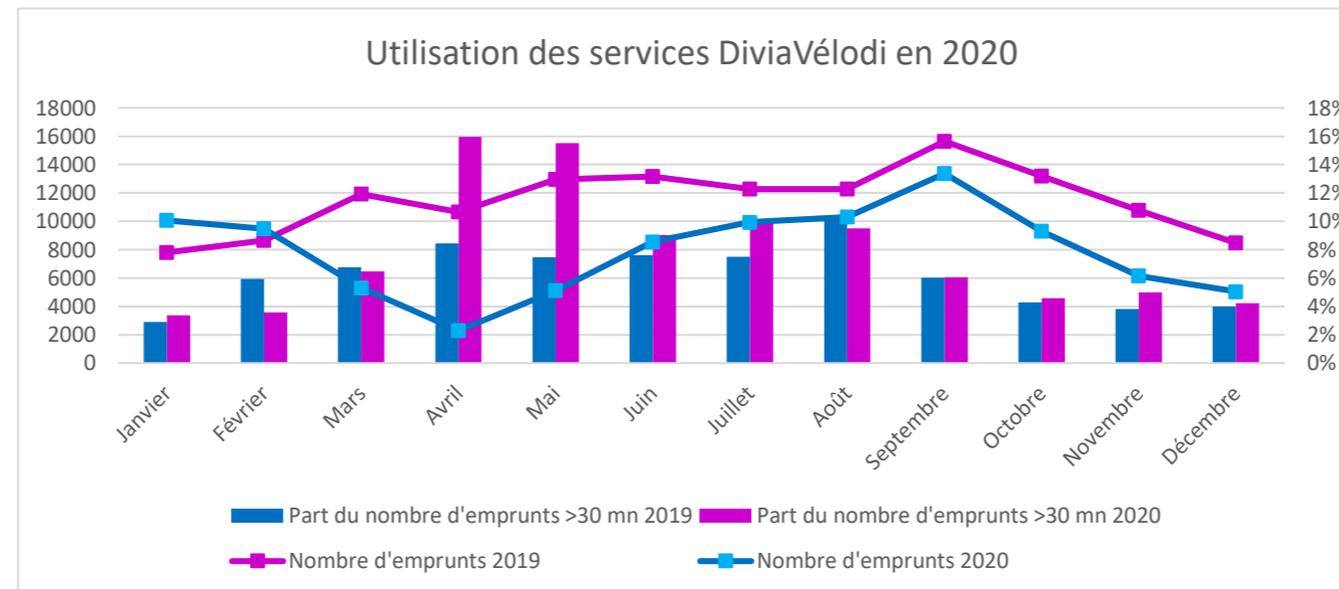
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2019	7806	8646	11912	10659	12951	13166	12279	12274	15646	13186	10762	8474
2020	10072	9476	5304	2298	5126	8548	9935	10291	13370	9305	6140	5039
Evolution	29%	10%	-55%	-78%	-60%	-35%	-19%	-16%	-15%	-29%	-43%	-41%



NOMBRE D'EMPRUNT DES SERVICES DIVIAVELODI

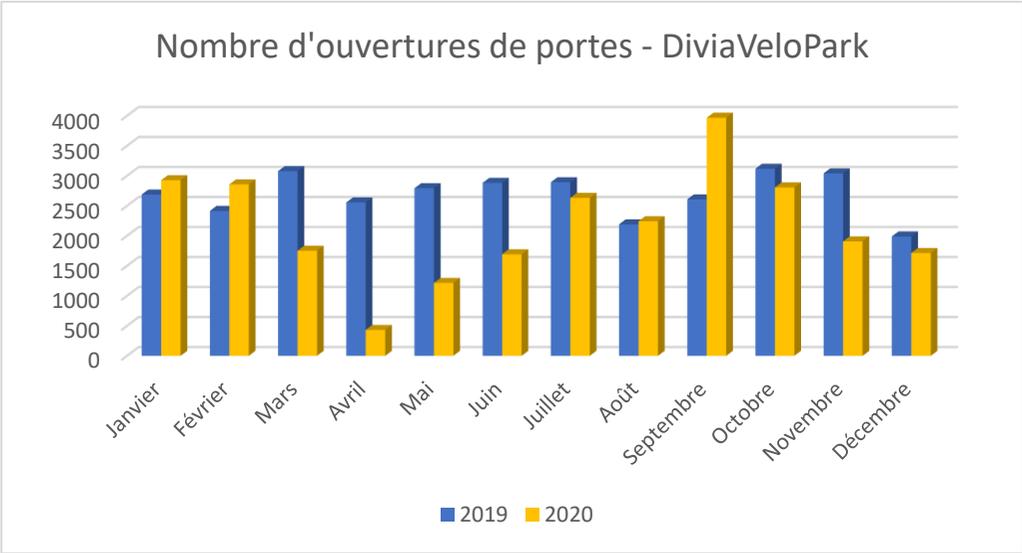
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nb emprunts	2019	7806	8646	11912	10659	12951	13166	12279	12274	15646	13186	10762	8474
	2020	10072	9476	5304	2298	5126	8548	9935	10291	13370	9305	6140	5039
Nb emprunts >30mn	2019	226	514	806	901	967	1004	920	1267	943	567	411	339
	2020	339	340	343	367	796	772	1005	979	810	426	306	213
Part du nombre d'emprunts >30 mn	2019	3%	6%	7%	8%	7%	8%	7%	10%	6%	4%	4%	4%
	2020	3%	4%	6%	16%	16%	9%	10%	10%	6%	5%	5%	4%

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre d'emprunts	2019	7806	8646	11912	10659	12951	13166	12279	12274	15646	13186	10762	8474
	2020	10072	9476	5304	2298	5126	8548	9935	10291	13370	9305	6140	5039
Part du nombre d'emprunts >30 mn	2019	3%	6%	7%	8%	7%	8%	7%	10%	6%	4%	4%	4%
	2020	3%	4%	6%	16%	16%	9%	10%	10%	6%	5%	5%	4%



NOMBRE D'OUVERTURE DIVIAVELOPARK

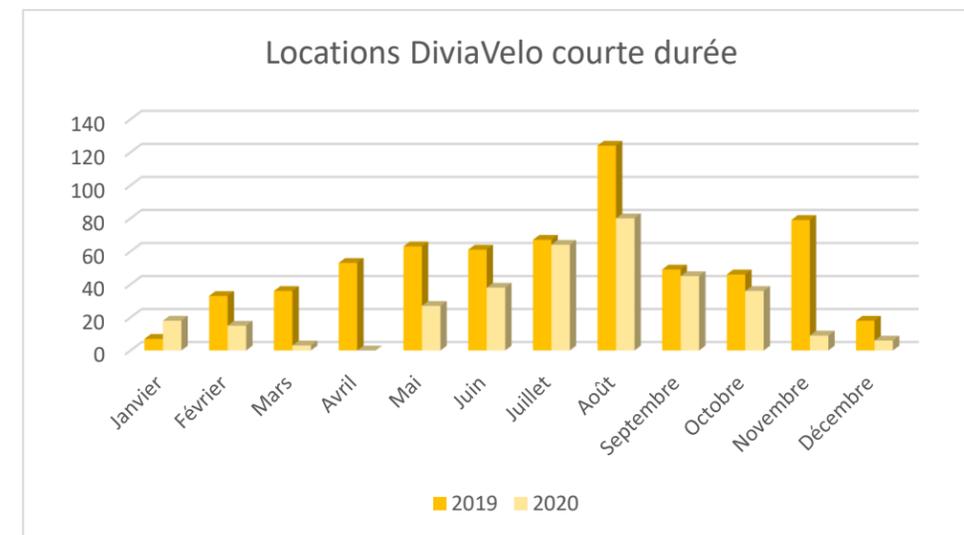
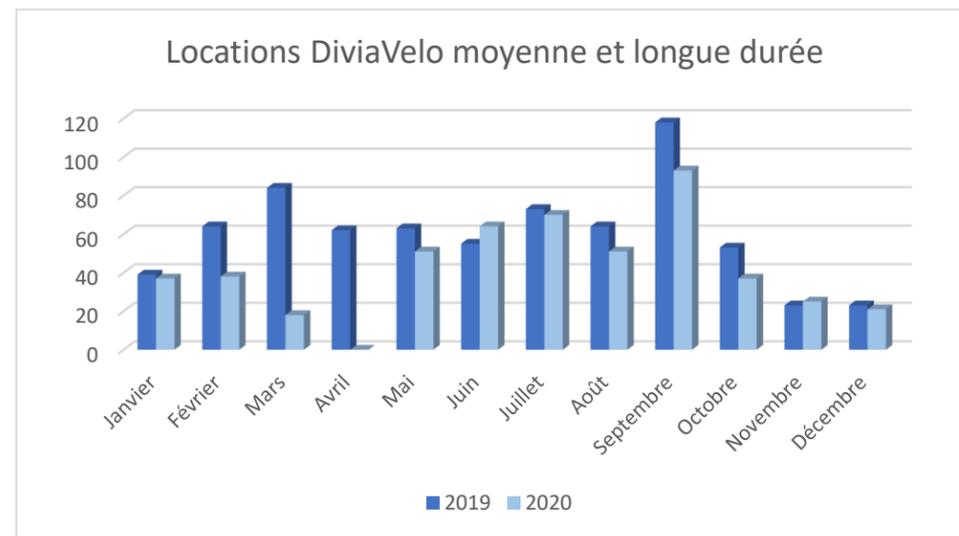
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2019	2687	2414	3077	2556	2793	2883	2893	2190	2606	3117	3040	1989
2020	2926	2857	1751	431	1215	1692	2632	2243	3967	2806	1906	1714
Evolution	8%	16%	-76%	-493%	-130%	-70%	-10%	2%	34%	-11%	-59%	-16%



LOCATIONS DIVIAVELO

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Locations moyenne et longue durée	2019	39	64	84	62	63	55	73	64	118	53	23	23
	2020	37	38	18	0	51	64	70	51	93	37	25	21

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Locations courte durée	2019	7	33	36	53	63	61	67	124	49	46	79	18
	2020	18	15	3	0	27	38	64	80	45	36	9	6



AMELIORATION DE LA QUALITE ET PERFORMANCE 2020

NEUTRALISÉ